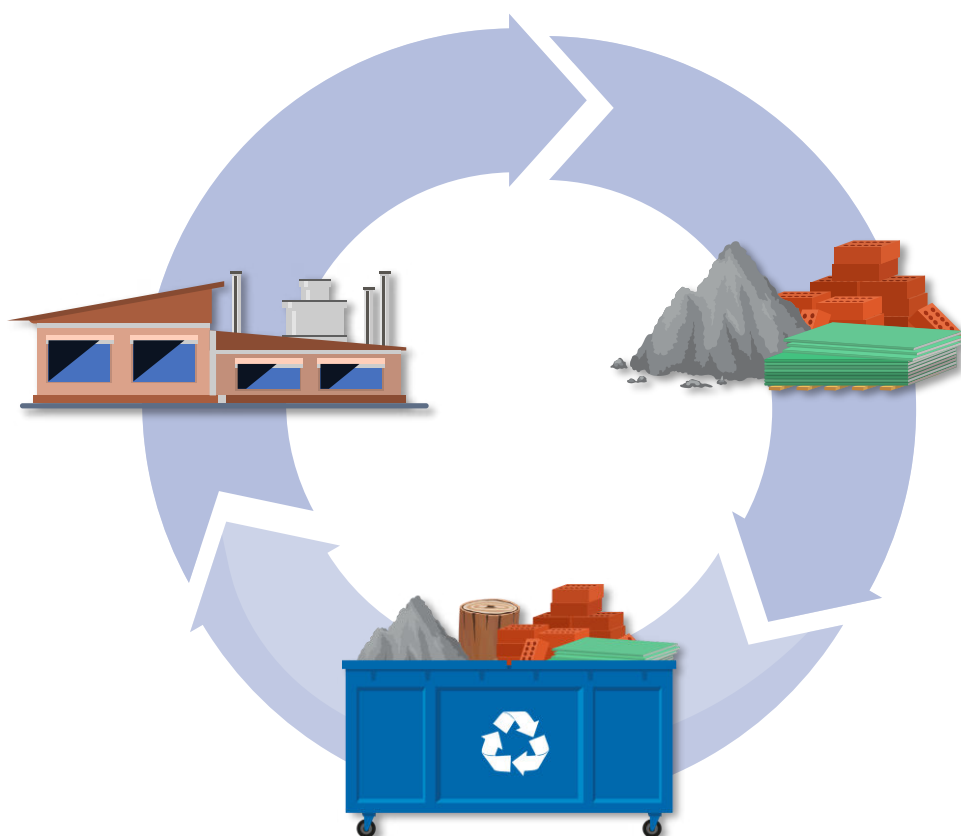


OBSERVATION DE LA PRODUCTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS DU BTP EN HAUTS-DE-FRANCE



SOMMAIRE

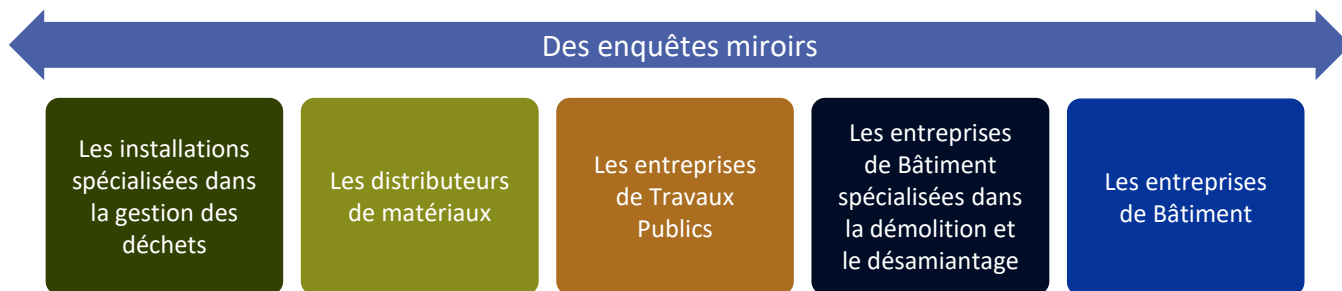
Méthodologie	p. 3
Rappel	p. 4
Vue d'ensemble	p. 5
Gisement de déchets et matériaux issus des chantiers du BTP	p. 9
Les déchets et matériaux des entreprises de Travaux Publics	p. 9
Les déchets des entreprises de démolition et des grandes entreprises de Bâtiment	p. 12
Les déchets de chantier des entreprises artisanales du Bâtiment	p. 13
Les installations spécialisées de gestion des déchets	p. 18
La mise en place de la REP PMCB	p. 22
Le maillage territorial réglementaire et théorique de la reprise des déchets PMCB	p. 23
ATLAS	
Points de collecte	
Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels	p. 29
Distributeurs de matériaux	p. 30
Centres de tri et de transfert	p. 31
Reprise des autres déchets des entreprises du Bâtiment	p. 33
Centres de valorisation	
Recyclage de déchets inertes	p. 34
Carrières : remblai et recyclage d'inertes	p. 37
Valorisation des déchets non inertes non dangereux	p. 41
Centres d'élimination	
Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)	p. 42
Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND)	p. 46
Focus : déchets amiantés du BTP	p. 49



Méthodologie

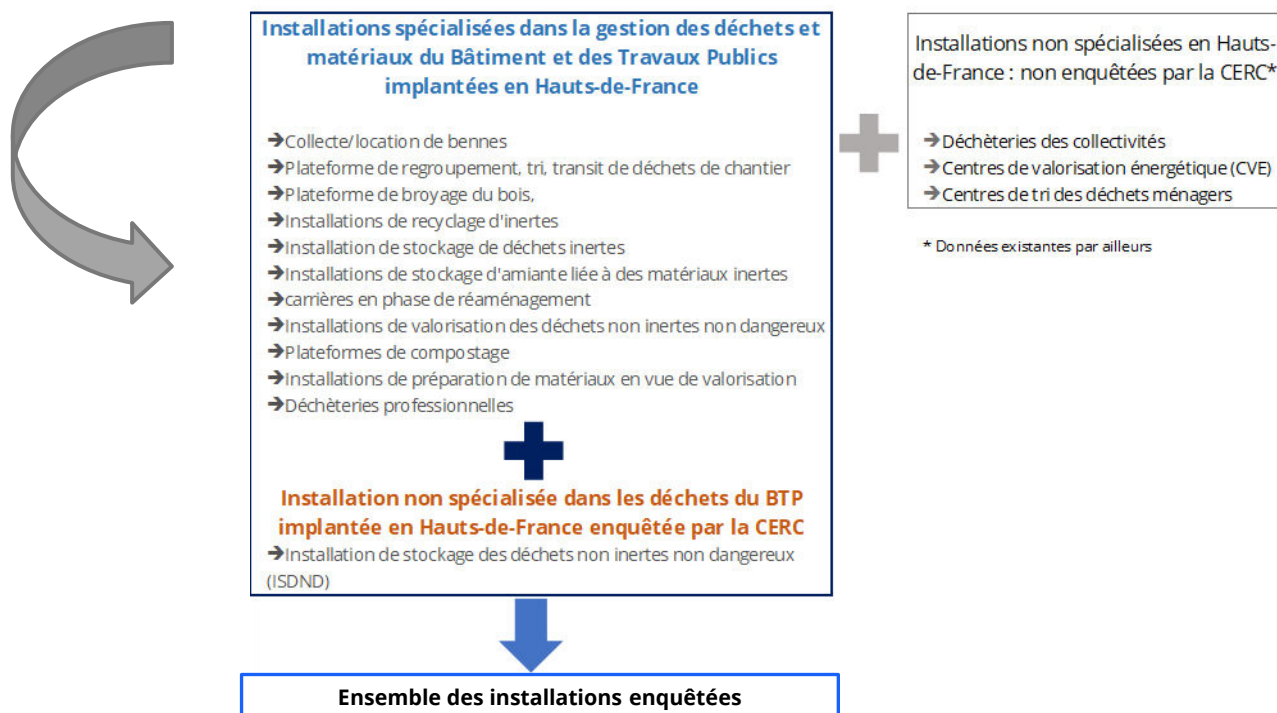
5 enquêtes complémentaires

Une méthodologie transversale organisée à travers : des enquêtes structurées avec des questionnaires quantitatifs et qualitatifs spécifiques pour chacune des cibles interrogées. Une méthode développée par le réseau des CERC.



Le recueil des informations est réalisé à travers des enquêtes ciblées auprès des installations spécialisées dans les déchets du BTP, auprès d'un échantillon d'entreprises des Travaux Publics, d'entreprises de démolition du Bâtiment et de distributeurs de matériaux. L'analyse combinée des résultats de chacune de ces cibles et le croisement avec les enjeux identifiés dans les territoires permettent d'établir un diagnostic complet de la filière des déchets, matériaux et ressources du BTP.

Les installations de gestion des déchets enquêtées par la CERC



Rappel

Nomenclature des déchets du BTP



Les déchets inertes (y compris matériaux inertes valorisables) sont définis comme étant des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique, chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

- Terres et matériaux meubles non pollués
- Graves et matériaux rocheux
- Déchets d'enrobés -fraisat, plaques et croûtes - (sans goudron)
- Béton
- Mélanges de déchets inertes
- Briques, tuiles et céramiques
- Autres déchets inertes



Les déchets non dangereux sont des déchets qui, par opposition aux déchets inertes, peuvent brûler, produire des réactions chimiques, physiques ou biologiques, mais sans présenter de caractère dangereux ou toxique vis-à-vis de l'environnement ou de la santé humaine.

- Mélanges de déchets non dangereux, non inertes (DIB)
- Métaux
- Plâtre – plaques et carreaux
- Plâtre - enduits sur support inertes
- Emballages bois (palettes)
- Emballages en plastique
- Emballages en métal
- Emballages en carton
- Lampes
- Plastiques (hors emballages)
- Vitrages
- Bois brut ou faiblement adjuvés
- Déchets végétaux
- Autres déchets non inertes non dangereux



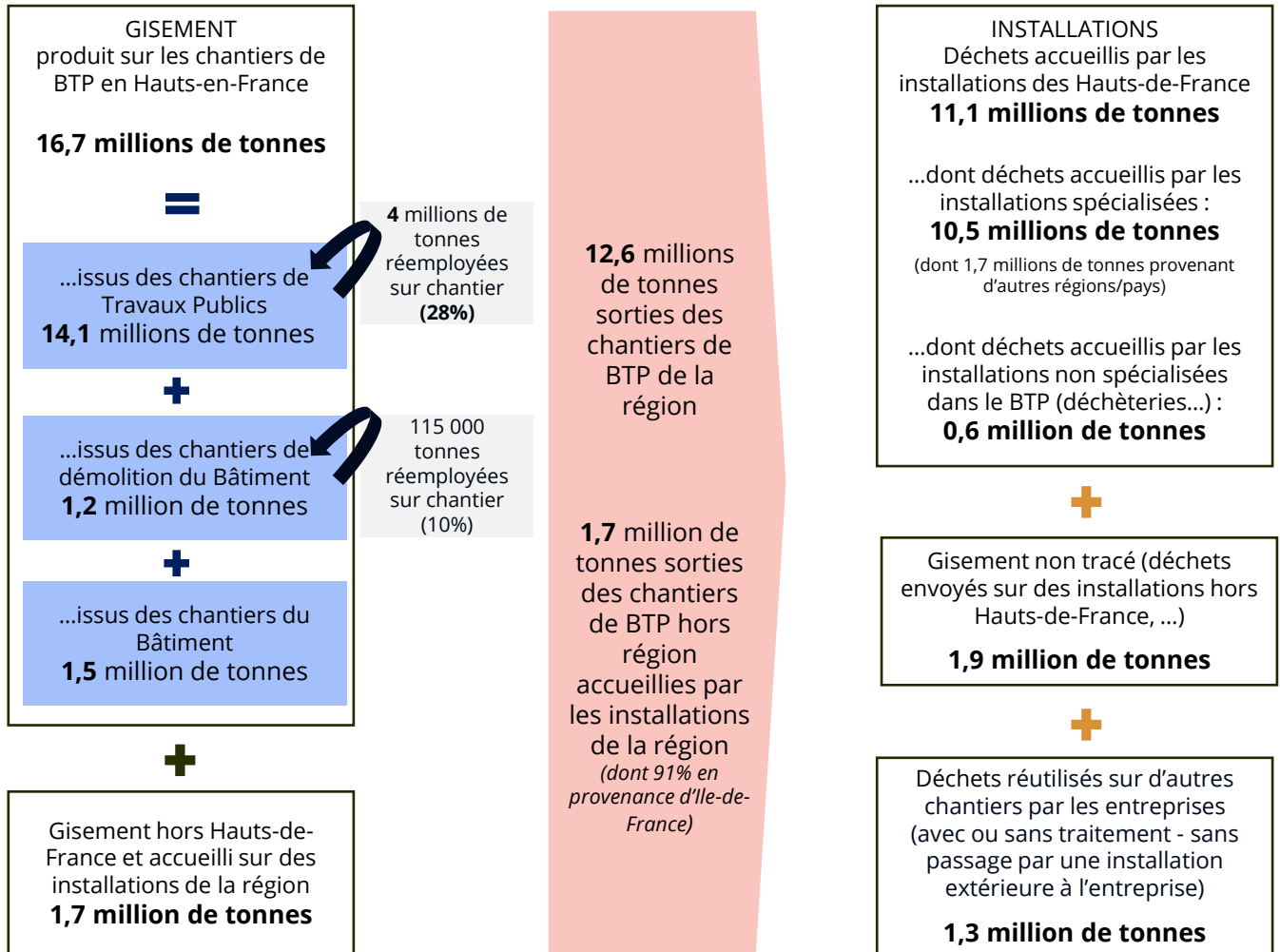
Les déchets dangereux sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des substances toxiques ou dangereuses qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement.

- Terres et matériaux meubles pollués
- Enrobés et produits contenant du goudron
- Amiante
 - friable
 - liée
- Bois traités
- Batteries
- Filtres à huile, bombes aérosol, chiffons souillés, cartouches
- Peintures, vernis, solvants, adjuvés divers, tous produits chimiques
 - Peintures sans plomb
 - Peintures au plomb
- Autres déchets dangereux
 - Lampes
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
 - Equipements techniques (hors DEEE)

Vue d'ensemble

70% du gisement sorti des chantiers de BTP des Hauts-de-France capté par les installations spécialisées de la région

➤ Flux de déchets et matériaux issus des chantiers dans les Hauts-de-France
Sources : enquête CERC Hauts-de-France, GEREP (DREAL Hauts-de-France) – unité millions de tonnes



En 2021, près de 17 millions de tonnes de déchets ont été générées sur les chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics dans les Hauts-de-France. Parmi ce gisement, 84% ont été produits sur les chantiers des Travaux Publics, 7% sur les chantiers de démolition bâtiment et 9% sur chantiers de bâtiment. Les entreprises de Travaux Publics sont parvenues à réemployer sur leurs chantiers 28% des matériaux inertes extraits. En parallèle, 1,7 million de tonnes de déchets et matériaux générées sur chantiers en dehors de la région ont été accueillies par les installations des Hauts-de-France, principalement des terres non polluées en provenance de la région Ile-de-France.

Les installations spécialisées des Hauts-de-France ont reçu 73% des déchets générés sur les chantiers de BTP (10,5 millions tonnes). Les installations non spécialisées (déchèteries de collectivités, UIOM, etc...) ont capté 0,6 million de tonnes de déchets (4%) en provenance du BTP. 1,3 million de tonnes de déchets ont été réutilisées sur d'autres chantiers, avec ou sans traitement (dont concassage sur plateforme interne à l'entreprise), ou d'autres projets (remblais/rehaussement de sols) sans passer par une installation.

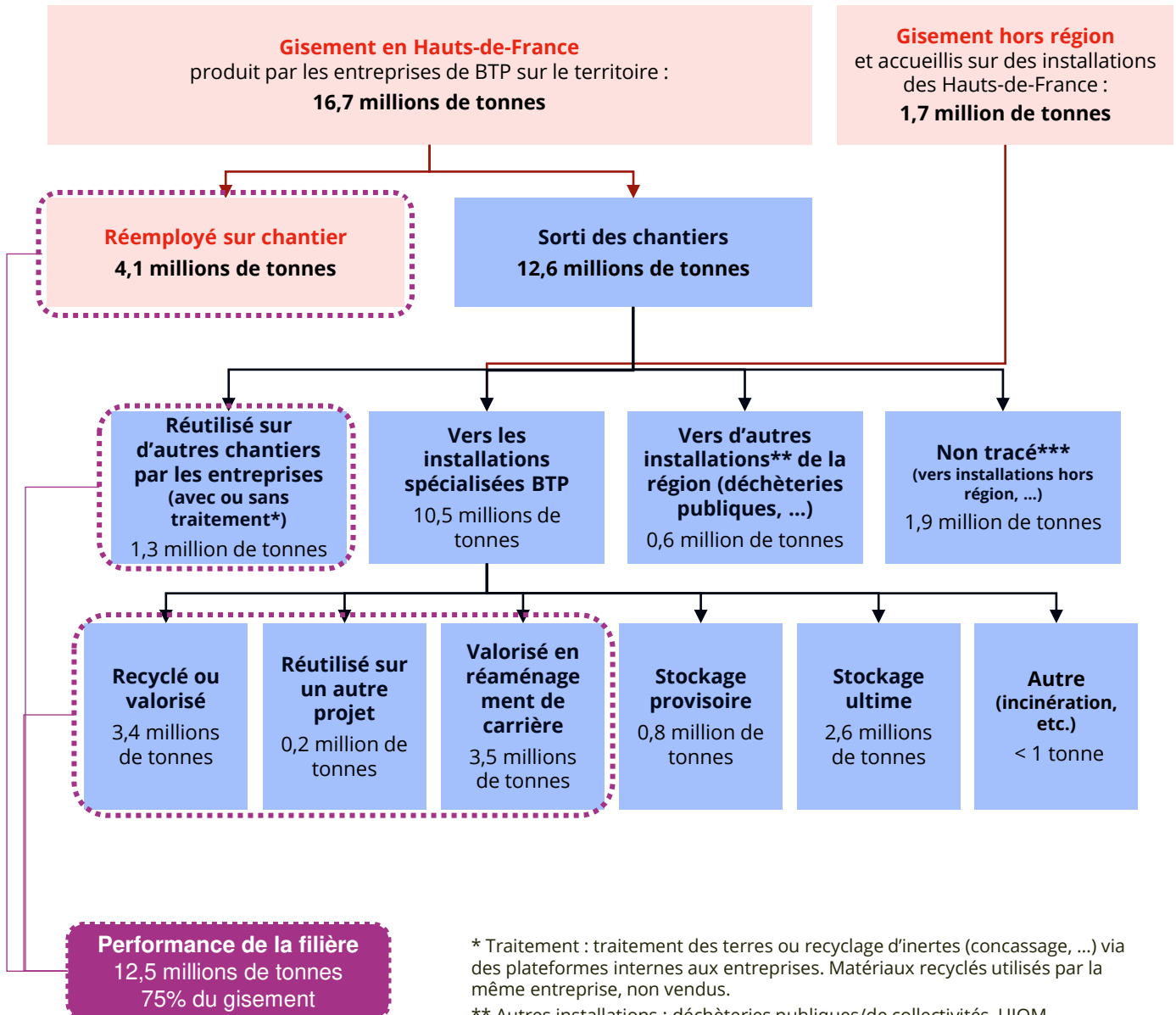


Vue d'ensemble

75% du gisement produit sur les chantiers de BTP réemployés, réutilisés, recyclés ou valorisés

➤ Taux de performance de la filière dans les Hauts-de-France

Sources : enquête CERC Hauts-de-France, GEREP (DREAL Hauts-de-France) – unité millions de tonnes



* Traitement : traitement des terres ou recyclage d'inertes (concassage, ...) via des plateformes internes aux entreprises. Matériaux recyclés utilisés par la même entreprise, non vendus.

** Autres installations : déchèteries publiques/de collectivités, UIOM

*** Non tracé : installations hors région, installations régionales non-répondantes à l'enquête, ...

!/\ Données partielles : les données traitées ne couvrent pas la totalité des sites de la région mais seulement ceux ayant répondu à l'enquête de la CERC. Les volumes d'inertes recyclés manquants se retrouvent parmi les déchets « non tracés » ou « réutilisés sur d'autres chantiers ».



Vue d'ensemble

Gisements de déchets sortis des chantiers du BTP et déchets entrés sur les installations des Hauts-de-France

Gisement de déchets sortis des chantiers du BTP des Hauts-de-France + **Gisement** de déchets sortis des chantiers **d'autres régions** et entrés sur les installations des Hauts-de-France = **Déchets entrés et traités** sur les installations des Hauts-de-France (après tri des mélanges) + **Déchets sortis** des Hauts-de-France (via une installation de transit régionale ou apport direct des entreprises) **ou réutilisés** sur un autre chantier (avec ou sans traitement)

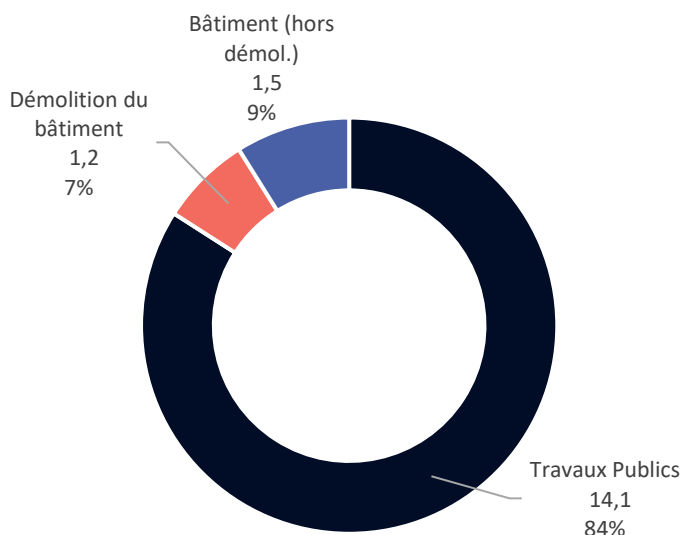
Déchets inertes total	11,5 Mt	1,6 Mt	9,9 Mt	3,1 Mt
Terres et cailloux	8,2 Mt	1,1 Mt	7 Mt	2,3 Mt
Mélanges	1,5 Mt	0,3 Mt	0,9 Mt	0,6 Mt
Béton	0,9 Mt	0,05 Mt	1,1 Mt	0,2 Mt
Enrobés	0,5 Mt	600 t	0,4 Mt	
Autres (briques, etc.)	0,4 Mt	0,1 Mt	0,5 Mt	
Déchets non inertes non dangereux (hors emballages)	0,8 Mt	0,08 Mt	0,5 Mt	0,4 Mt
Déchets dangereux	0,2 Mt	1 350 t	0,03 Mt	0,2 Mt
TOTAL	12,5 Mt	1,7 Mt	10,5 Mt	3,7 Mt

Sources : enquête CERC, GEREP



Gisement de déchets et matériaux issus des chantiers du BTP

Répartition du volume (en Mt) de déchets générés sur les chantiers du BTP en 2021 (y compris réemploi sur chantier)



16,7 millions de tonnes de déchets et matériaux générées sur les chantiers du BTP en Hauts-de-France en 2021

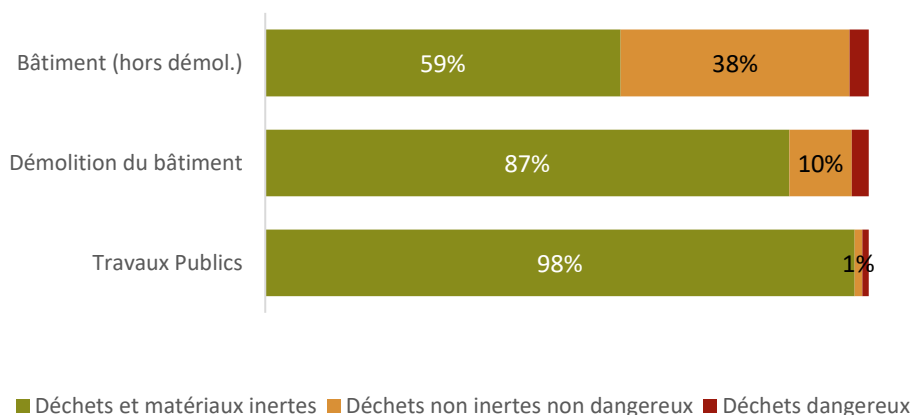
4,1 millions de tonnes de matériaux sont réemployées directement sur chantier.

14 Mt de déchets et matériaux sont générées sur les chantiers des Travaux Publics, dont 4 Mt réemployées directement sur chantier.

Le réemploi directement sur chantier concerne 4% des déchets et matériaux générés par les chantiers de démolition et de bâtiment.

Les chantiers du BTP ont généré 15,6 Mt de déchets et matériaux inertes en 2021 et 870 000 tonnes de déchets non inertes non dangereux.

Répartition des déchets générés sur les chantiers du BTP en 2021 par catégorie (y compris réemploi sur chantier)



93% des déchets et matériaux issus des chantiers du BTP sont des inertes.

Source : enquête CERC

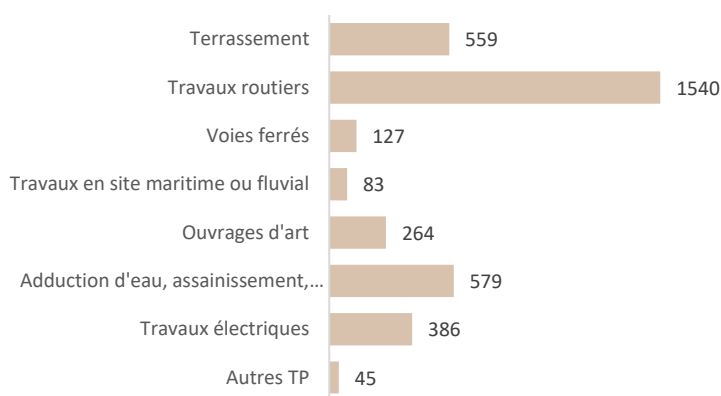


Les déchets et matériaux des entreprises de Travaux Publics

Les entreprises des Travaux Publics en Hauts-de-France

En 2021, la région comptait 518 entreprises de Travaux Publics ayant leur siège en Hauts-de-France et près de 2 000 établissements (dont artisans et auto-entrepreneurs). L'activité des Travaux Publics en région représentait près de 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2021.

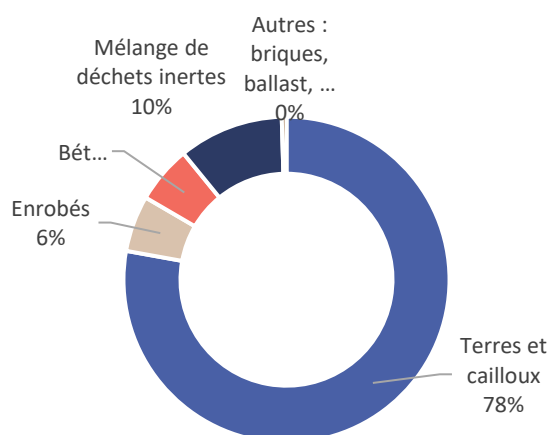
Répartition de l'activité des Travaux Publics en Hauts-de-France en 2021 (en millions d'€)



3,6 Mds € de chiffre d'affaires Travaux Publics en 2021

Les travaux de routes représentent 43% du chiffre d'affaires Travaux Publics réalisé en région pour 10% des établissements (comptant en moyenne 40 salariés). Plus de la moitié des établissements ont une activité principale de terrassement (moins de 5 salariés en moyenne) pour 16% du chiffre d'affaires.

Répartition des déchets inertes sortis des chantiers des Travaux Publics en 2021



14,1 millions de tonnes de déchets et matériaux générés sur les chantiers de Travaux Publics en Hauts-de-France en 2021

dont 4 millions de tonnes de matériaux réemployés directement sur chantier

97% des 10,1 millions de tonnes de déchets sortis des chantiers sont des déchets inertes. Les terres et cailloux représentent les $\frac{3}{4}$ des déchets inertes sortis des chantiers de Travaux Publics.

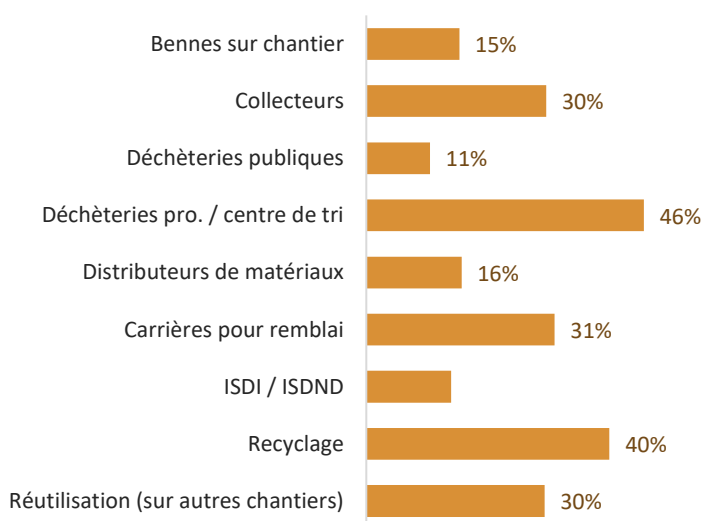
Source : INSEE, FNTP, enquête CERC

Les déchets et matériaux des entreprises de Travaux Publics

Évacuation des déchets de chantier

Les entreprises ont recours à différentes méthodes pour évacuer leurs déchets de chantier : présence de bennes sur chantier (gérées par un organisme privé), ou les entreprises déposent elles-mêmes leurs déchets en points de collecte ou de traitement (déchèteries publiques ou professionnelles, centres d'élimination, plateformes de recyclage, ...).

Modes d'évacuation des déchets de chantier



Lecture du graphique :

31% des entreprises de Travaux Publics évacuent une partie ou la totalité de leurs déchets vers des carrières en remblai.

40% des entreprises de Travaux Publics recyclent des matériaux via une installation spécialisée ou une plateforme de recyclage interne à l'entreprise.

28% des déchets et matériaux réemployés directement sur chantier

Les entreprises de Travaux Publics, en particulier de terrassement et de travaux routier, réemploient certains matériaux sur le même chantier. Ces matériaux, principalement des terres, ne sortent pas du chantier et ne sont donc pas considérés comme des déchets.

Ainsi, les entreprises ont réemployé 4 millions de tonnes de matériaux en 2021 sur un total de 14,1 millions de tonnes de déchets et matériaux générées.

Plus de la moitié des entreprises de TP pratiquent le réemploi sur chantier, avec ou sans traitement préalable.

Les déchets et matériaux sortis des chantiers sont évacués vers des installations spécialisées (centres de tri, carrières, plateformes de recyclage, etc.).

Les entreprises de Travaux Publics ont recours, en moyenne, à 2,5 solutions de gestion des déchets (*exemple : dépôt de terres en carrière + recyclage de béton + dépôt en déchèterie*).

Source : enquête CERC



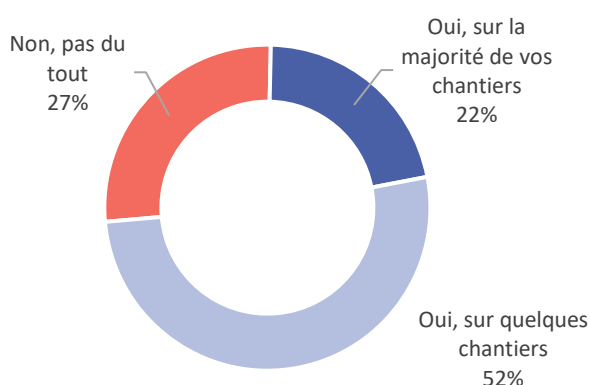
Les déchets et matériaux des entreprises de Travaux Publics

Utilisation de matériaux recyclés

Les entreprises de Travaux Publics sont nombreuses à pratiquer le réemploi de matériaux sur chantier et la réutilisation sur d'autres chantiers.

Certaines activités ne permettent pas, ou peu, l'utilisation de matériaux recyclés. Cependant une majorité des entreprises de Travaux Publics de la région utilisent des matériaux recyclés au moins occasionnellement.

Utilisation de matériaux recyclés par les entreprises de Travaux Publics

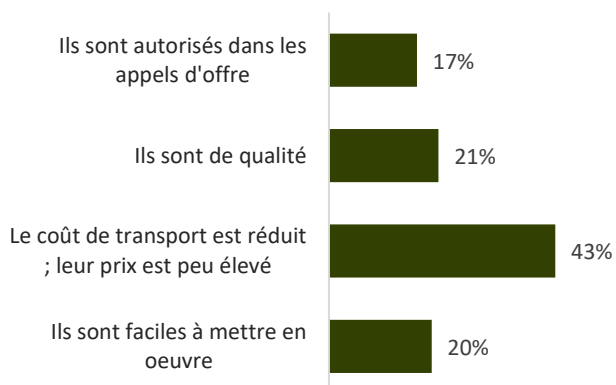


22% des entreprises de Travaux Publics utilisent régulièrement des matériaux recyclés.

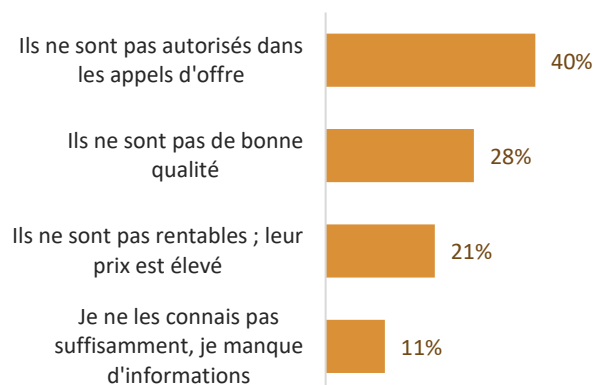
Pour 43% de ces entreprises, le coût des matériaux recyclés est un avantage (certaines entreprises produisant elles-mêmes les matériaux recyclés à partir de leurs déchets de chantier).

Pour les entreprises n'utilisant pas ou peu de matériaux recyclés, leur interdiction dans les appels d'offre est le 1^{er} frein.

Raisons d'utiliser des matériaux recyclés (opinion)



Freins à l'utilisation de matériaux recyclés (opinion)



Source : enquête CERC



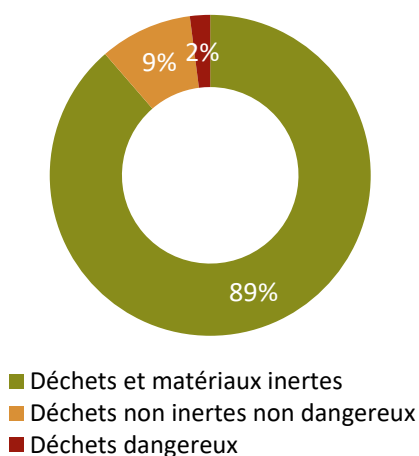
Les déchets des entreprises de démolition et des grandes entreprises de Bâtiment

Les entreprises de démolition et les grandes entreprises de Bâtiment

Au 1^{er} janvier 2021, la région Hauts-de-France comptait 144 entreprises de démolition et 150 entreprises de Bâtiment de plus de 50 salariés. Ces dernières génèrent près de 3% des déchets et matériaux sortis des chantiers de Bâtiment (hors démolition).

Plus de la moitié des grandes entreprises de Bâtiment et des entreprises de démolition trient leurs déchets séparément (pratique des 7 flux).

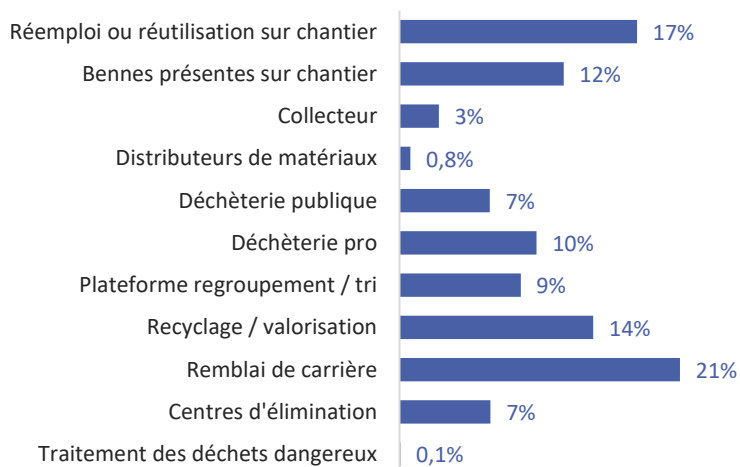
Répartition des déchets générés par catégorie



1,7 million de tonnes de déchets et matériaux générés sur les chantiers de démolition et les chantiers des grandes entreprises de bâtiment en Hauts-de-France en 2021

Les déchets inertes représentent 89% des déchets générés (1,5 million de tonnes dont 1 million de tonnes sur les chantiers de démolition).

Destinations des déchets et matériaux générés (volume en tonne)



17% des déchets générés sont réemployés directement sur chantier ou réutilisés sur un autre chantier.

Plus de la moitié des déchets inertes (non réemployés et non réutilisés) sont évacués en carrière pour remblai, en ISDI ou envoyés sur une plateforme de recyclage.

Source : enquête CERC

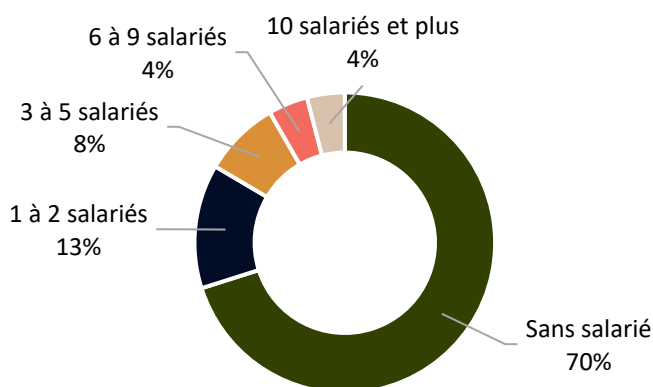


Les déchets de chantier des entreprises artisanales du bâtiment

Les entreprises artisanales du Bâtiment en Hauts-de-France

Au 1^{er} janvier 2022, la région Hauts-de-France comptait 38 163 entreprises artisanales du Bâtiment, soit 35% des entreprises artisanales tous secteurs confondus.

Taille des entreprises artisanales du Bâtiment

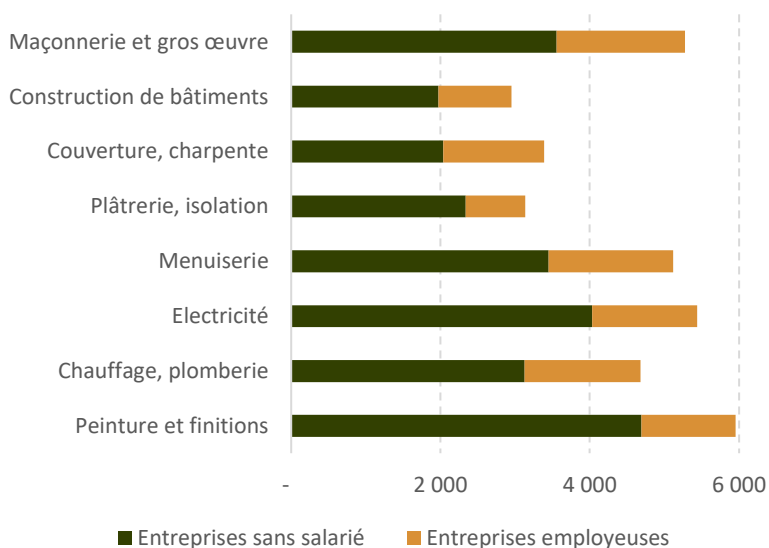


38 163 entreprises artisanales

70% des entreprises artisanales du Bâtiment de la région n'ont pas de salarié.

11 935 entreprises employeuses embauchent 57 617 salariés, soit 4,8 salariés en moyenne par entreprise.

Répartition des entreprises artisanales par activité principale



77% d'entreprises du second œuvre

Trois domaines d'activité comptabilisent plus de 70% d'artisans seuls (entreprises sans salarié) : l'électricité, les travaux de plâtrerie/isolation et les travaux de finitions (peinture, revêtements, ...).

Sources : CMA Hauts-de-France, ACOSS-URSSAF, INSEE

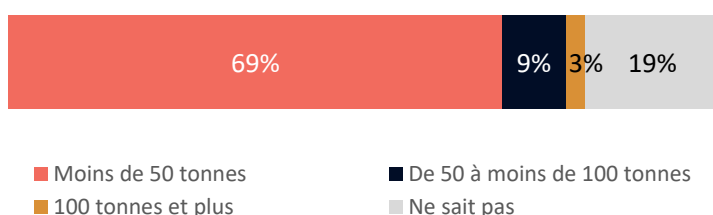


Les déchets de chantier des entreprises artisanales du bâtiment

Volumes de déchets générés par les entreprises artisanales du Bâtiment

81% des entreprises artisanales interrogées ont quantifié approximativement le volume de déchets générés sur leurs chantiers en 2021. Parmi celles-ci, seules 8% des entreprises ont été en mesure de donner un volume exact.

Quantité de déchets générés par les chantiers des entreprises artisanales

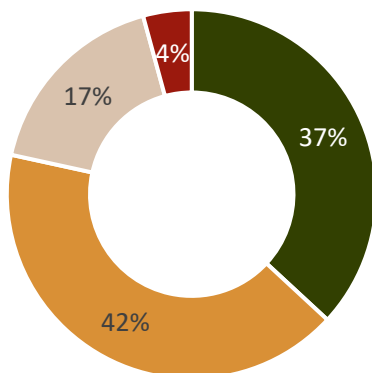


69% des entreprises génèrent moins de 50 tonnes de déchets

Les chantiers des entreprises artisanales produisent peu de déchets. Dans le secteur de la peinture et des finitions, 78% des entreprises ont généré moins de 50 tonnes de déchets en 2021.

À l'inverse, dans le gros œuvre, 43% des entreprises ont produit plus de 50 tonnes en 2021.

Répartition des déchets générés par catégorie



59% de déchets non inertes non dangereux (dont emballages)

31% des entreprises interrogées ont donné la répartition de leurs déchets par grandes catégories.

Les déchets non inertes et non dangereux sont majoritaires sur les chantiers de bâtiment. Toutefois, les entreprises du secteur du gros œuvre produisent aussi un volume important de déchets inertes.

■ Inertes ■ Non inertes non dangereux ■ Emballages ■ Dangereux

Catégories de déchets

Inertes : béton, briques, tuiles, céramique, terre non polluée

Non inertes non dangereux : bois, métaux, plastiques, plâtre, verre, isolants, ...

Emballages : cartons, palettes, emballages plastique, verre, ...

Dangereux : amiante, matériaux contenant des substances dangereuses, peintures et vernis, solvants, ...

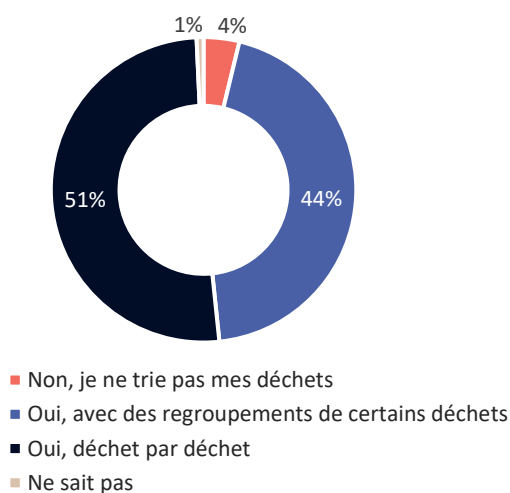
Source : enquête CERC

Les déchets de chantier des entreprises artisanales du bâtiment

Tri des déchets de chantier

Le tri des déchets à la source permet d'augmenter le taux de valorisation de ceux-ci. Il permet aussi une économie sur le coût de gestion des déchets appliqué par les prestataires et installations spécialisées.

Triez-vous vos déchets ?

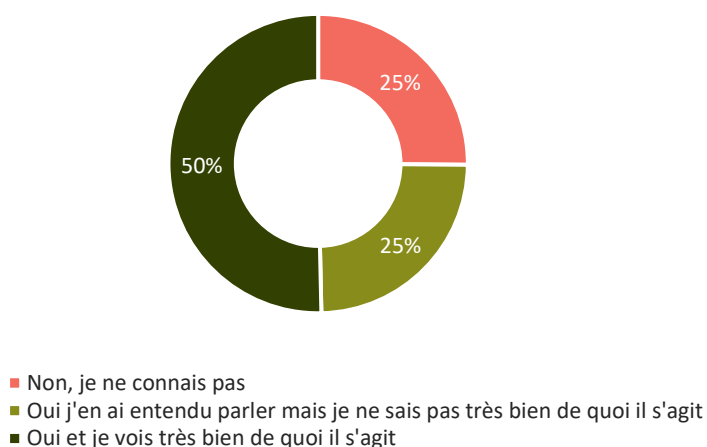


95% des entreprises trient leurs déchets

La plupart des entreprises artisanales trient leurs déchets de chantier. Seulement 1,3% des entreprises générant moins de 50 tonnes de déchets ne les trient pas alors que 56% trient déchet par déchet.

Au-delà de 50 tonnes de déchets produits par an, 14% des entreprises ne trient pas leurs déchets.

Connaissez-vous l'obligation de tri sélectif « 7 flux » ?



75% des entreprises connaissent le décret « tri 7 flux »

Le décret « tri 7 flux » oblige les professionnels à trier à la source 7 types de déchets : papiers et cartons, métaux, plastiques, verre, bois, plâtre et déchets de fraction minérale (béton, briques, ...).

Le décret 7 flux est bien connu des entreprises du bâtiment en région. Cependant un quart des entreprises ne sont pas encore informées de cette obligation.

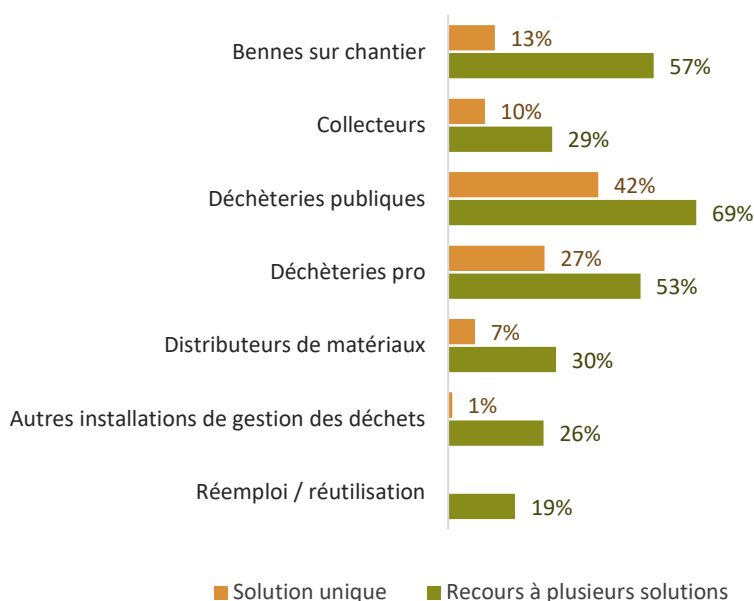
Source : enquête CERC

Les déchets de chantier des entreprises artisanales du bâtiment

Évacuation des déchets de chantier

Les entreprises ont recours à différentes méthodes pour évacuer leurs déchets de chantier : présence de bennes sur chantier (gérées par un organisme privé), recours à un collecteur, ou les entreprises déposent elles-mêmes leurs déchets en points de collecte (déchèteries publiques ou professionnelles, centres de tri, distributeurs de matériaux, ...).

Modes d'évacuation des déchets de chantier



Lecture du graphique :

Parmi les 35% d'entreprises ayant recours à une seule solution de gestion des déchets, 27% déposent la totalité de leurs déchets en déchèterie professionnelle.

Parmi les 65% d'entreprises ayant recours à plusieurs solutions de gestion des déchets au cours de l'année, 53% fréquentent les déchèteries professionnelles.

65% des entreprises ont recours à plusieurs méthodes d'évacuation des déchets

65% des entreprises utilisent plusieurs méthodes d'enlèvement ou d'évacuation des déchets. Les destinations des déchets peuvent varier selon le type de déchet. En moyenne, ces entreprises ont recours à 2,8 modes d'évacuation au cours de l'année.

42% des entreprises acheminent tous leurs déchets en déchèteries publiques. Et 69% des entreprises utilisant plusieurs modes d'évacuation ont recours aux déchèteries publiques.

Les déchèteries publiques sont la première solution d'évacuation des entreprises artisanales, en particulier pour les plus petites entreprises.

56% des entreprises de moins de 10 salariés fréquentent les déchèteries publiques contre 35% des entreprises de plus de 10 salariés.

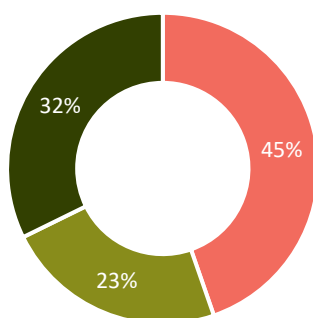
Source : enquête CERC



Les déchets de chantier des entreprises artisanales du bâtiment

Évacuation des déchets de chantier

Savez-vous que certains négoce et distributeurs de matériaux de grande taille ont l'obligation de reprendre les déchets ?



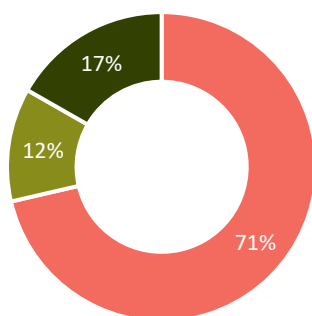
- Non, je ne connais pas
- Oui j'en ai entendu parler mais je ne sais pas très bien de quoi il s'agit
- Oui et je vois très bien de quoi il s'agit

55% des entreprises ont connaissance de l'obligation de reprise des déchets de certains distributeurs

L'apport des déchets chez les distributeurs n'est pas une pratique courante des petites entreprises.

Le réseau de reprise des déchets par les distributeurs est concentré dans les zones urbaines. Cette solution ne concerne donc pas ou peu les entreprises en milieu rural, expliquant en partie le manque de connaissance de celles-ci.

Connaissez-vous la REP Bâtiment ?



- Non, je ne connais pas
- Oui j'en ai entendu parler mais je ne sais pas très bien de quoi il s'agit
- Oui et je vois très bien de quoi il s'agit

71% des entreprises ne sont pas informées sur la REP Bâtiment

La REP Bâtiment (Responsabilité Élargie des Producteurs), qui impose aux fabricants et producteurs de matériaux et produits de construction la reprise gratuite des déchets issus de ces produits, sera opérationnelle au 1^{er} mai 2023.

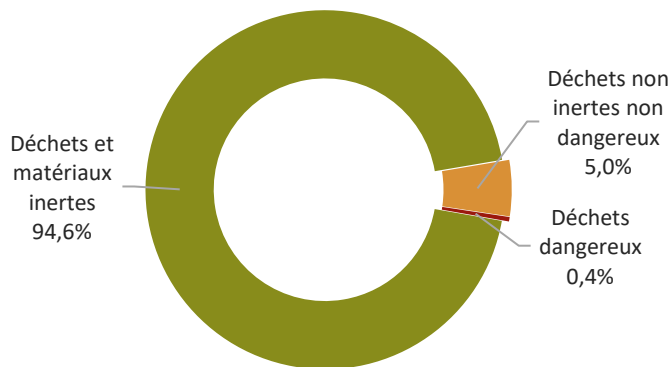
Près de 30% des entreprises artisanales du Bâtiment ont au moins entendu parler du projet de REP Bâtiment. La majorité des petites entreprises n'a pas connaissance de ce nouveau dispositif.

Source : enquête CERC



Les installations spécialisées de gestion des déchets

Répartition des déchets du BTP entrés sur les installations spécialisées en 2021 par catégorie



10,5 millions de tonnes de déchets issus des chantiers du BTP sont entrées sur les installations spécialisées des Hauts-de-France (hors déchèteries publiques et distributeurs)

dont 1,7 million de tonnes en provenance d'autres régions, principalement l'Ile-de-France

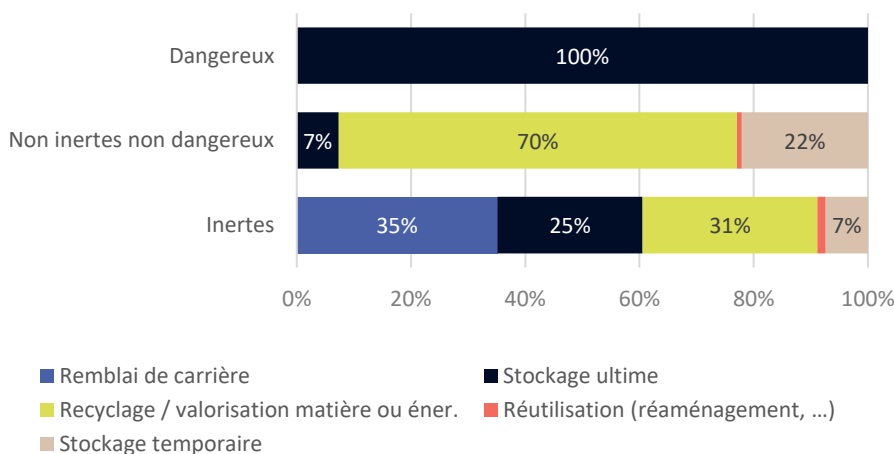
Un peu plus de 9,9 millions de tonnes d'inertes ont été accueillies sur les installations spécialisées en 2021.

35 % de ces déchets et matériaux ont été utilisés en remblai de carrière et 31 % ont été recyclés.

Près de 500 000 tonnes de déchets non inertes non dangereux issus des chantiers du BTP sont entrées sur les installations spécialisées. 70% ont été valorisés (valorisation matière ou énergétique), principalement du bois et des métaux.

Les déchets dangereux traités par les installations des Hauts-de-France sont éliminés en ISDI ou ISDND (avec casiers amiante). Les autres déchets dangereux sont transférés vers des sites spécialisés extérieurs à la région (Ile-de-France, Grand Est, Belgique, etc.).

Destination des déchets du BTP sur les installations spécialisées (hors transit)

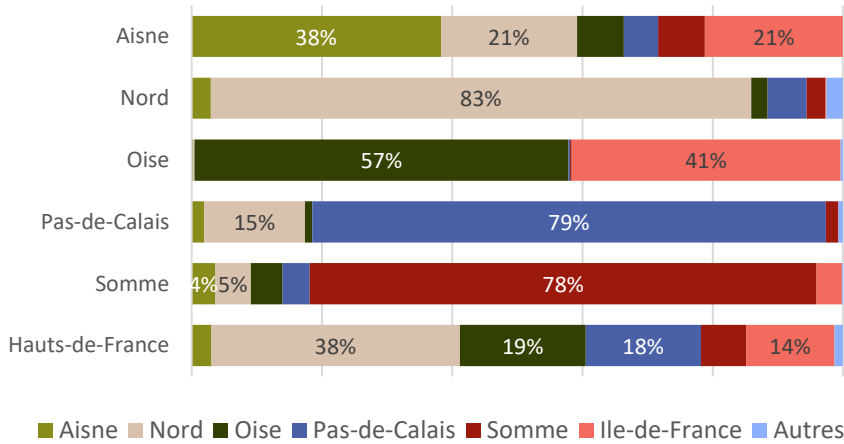


Source : enquête CERC



Les installations spécialisées de gestion des déchets

Origine des déchets du BTP entrés en 2021 par département d'implantation des installations spécialisées



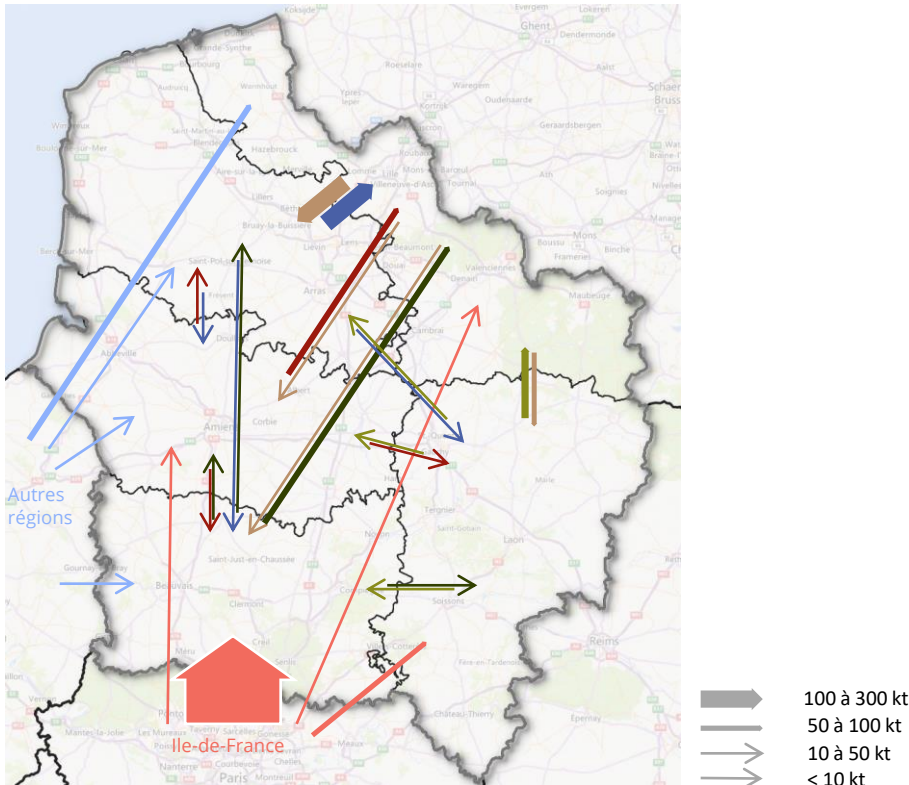
Sur 10,5 millions de tonnes de déchets entrés sur les installations de la région en 2021, 73% sont des flux intra départementaux.

Ainsi, 79% des flux de déchets entrés sur les installations du Pas-de-Calais sont originaires de ce département, 15% arrivés sur ces mêmes installations sont en provenance du département du Nord.

1,4 million de tonnes de déchets provenant d'Ile-de-France sont entrés sur les installations spécialisées des Hauts-de-France, soit plus de 80% des déchets issus d'autres régions.

41% des déchets et matériaux entrés sur les installations de l'Oise proviennent d'Ile-de-France.

Flux des déchets du BTP entrés en 2021



Source : enquête CERC, GEREP

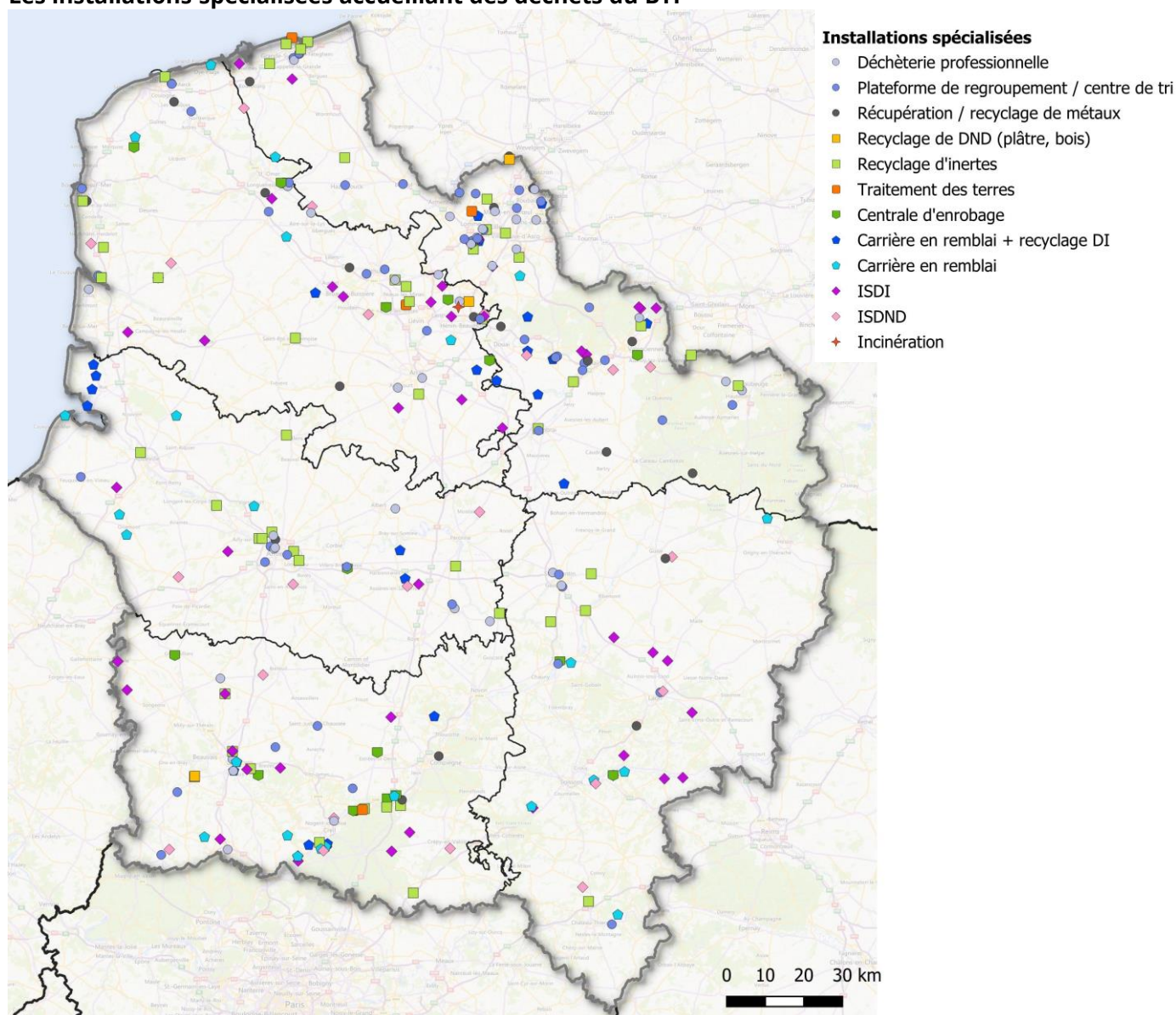


Les installations spécialisées de gestion des déchets

Activité et localisation des installations spécialisées

310 installations spécialisées dans la gestion des déchets (collecte ou traitement) ont accueilli des déchets du BTP en 2021. Certaines de ces installations ont plusieurs activités, comme par exemple des ISDI ou des plateformes de regroupement équipées de concasseurs pour recycler une partie des déchets inertes récupérés.

Les installations spécialisées accueillant des déchets du BTP



Source : enquête CERC, GEREP

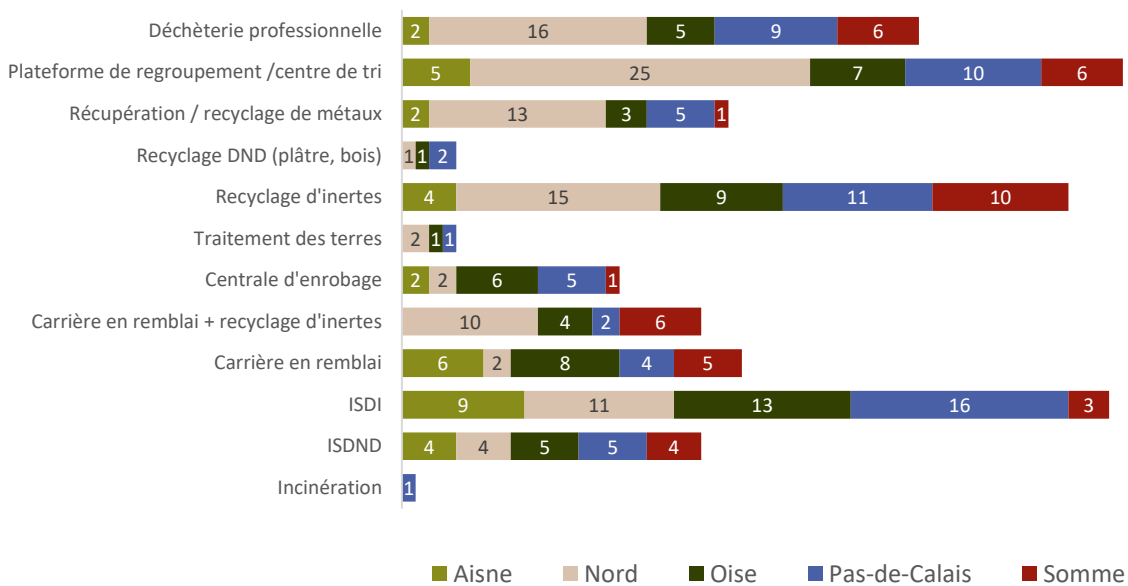
Les installations spécialisées de gestion des déchets

Activité et localisation des installations spécialisées

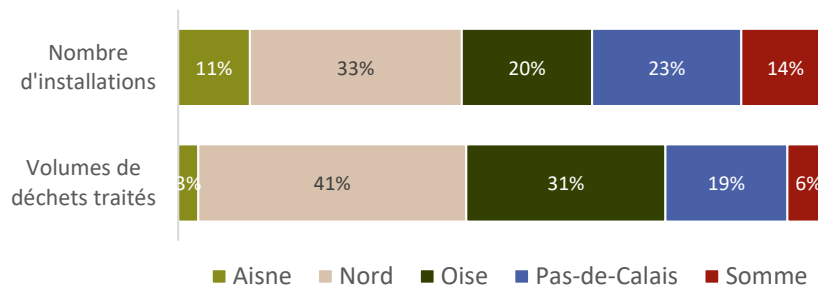
310 installations spécialisées dans la gestion des déchets (collecte ou traitement) ont accueilli 10,5 millions de tonnes de déchets et matériaux issus des chantiers du BTP en 2021.

Le Nord compte près d'un tiers des installations de la région, soit 101 sites qui ont traité 41% des déchets du BTP entrés sur les installations de la région en 2021.

Nombre d'installations par département selon leur activité principale



Nombre d'installations et volumes traités par département



Source : enquête CERC, GEREP



La mise en place de la REP PMCB

Qu'est-ce que la Responsabilité Elargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment ?

Depuis le 1 mai 2023 (loi AGECE* du 20 février 2020), les produits et matériaux de construction du secteur du Bâtiment sont soumis au principe de la Responsabilité Elargie du Producteur. Il s'agit du principe selon lequel tout producteur de déchets devient contraint, non seulement, de gérer ses déchets produits. Mais, il devra aussi participer à l'éco-conception des produits, favoriser l'allongement de leur durée de vie et contribuera au traitement et au recyclage de ses déchets. Les produits visés par la REP supportent le montant de l'écocontribution.

Plusieurs enjeux ont motivé la mise en œuvre de cette filière REP bâtiment :

Lutter contre les dépôts sauvages en proposant un réseau de points de reprise sans frais des déchets triés (distributeurs de matériaux/négoces, déchèteries professionnelles et plateformes d'inertes, déchèteries publiques) pour les détenteurs non ménagers, grâce à la couverture des coûts par les éco-organismes ;

Développer l'économie circulaire en augmentant les taux de collecte, de réemploi et de recyclage :

- Selon des objectifs spécifiques par catégorie et par matériau,
- Selon une progressivité qui démarre en 2023 ;

Développer l'éco-conception des produits et matériaux mis en marché

Quels sont les produits et matériaux concernés ?

2 catégories d'agréments produits et matériaux de construction (PMC), selon les produits concernés :

Catégorie 1 : Minéraux (constitués majoritairement en masse de minéraux) sauf verre, laines minérales et plâtre

- Béton et mortier,
- Chaux,
- Pierre types calcaire, granit, grès et laves,
- Terre cuite ou crue,
- Ardoise,
- Mélange bitumeux (hors membranes bitumeuses),
- Granulats (hors béton/mortier et terre cuite),
- Céramique,
- Autres.

Catégorie 2 : Autres produits et matériaux

- Métal,
- Bois,
- Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines (avec contenant),
- Menuiseries, composants de verre, parois vitrées,
- Plâtres, hors mortiers et enduits,
- Plastique,
- Membranes bitumeuses,
- Laine de verre,
- Laine de roche
- Produits de construction d'origine végétale, animale, autres...

Quelle organisation pour la filière de collecte et de traitement des déchets ?

4 éco-organismes (Ecominéro, Valdelia, Ecomaison et Valobat) ont créé l'Organisme Coordonnateur Agréé du Bâtiment (OCA Bâtiment) pour la REP PMCB dont l'agrément a été délivré par arrêté le 17 février 2023 jusqu'à fin 2024.

Les principales missions de l'OCA Bâtiment :

- Assurer l'équilibrage de la filière : faire respecter les obligations de collecte « à due proportion de la part de marchés Amont »
- Porter des sujets d'intérêt commun :
 - Les standards communs de collecte séparée et de collecte conjointe,
 - Les exigences communes de traçabilité,
 - La mise en œuvre et le déploiement du maillage dans les territoires et du service,
 - Gestion des dépôts sauvages et des déchets interdits (amiante),
 - Elaboration du contrat-type unique pour les collectivités,
 - Etudes (critères d'éco-modulations, reprise chantiers, substances dangereuses, etc.).

Le décret d'application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui met en place la responsabilité élargie des producteurs de déchets de Bâtiment a été publié au journal officiel le 1er janvier 2022. (Décret n°2021-1941 du 31 décembre 2021)



Le maillage territorial réglementaire de la reprise des déchets PMCB

Les modalités de collecte des déchets PMCB

La reprise sans frais est encadrée selon les modalités suivantes :

Chaque flux fait l'objet d'une collecte séparée conformément au décret 7 flux (décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textile, de bois, de fraction minérale et de plâtre) :

- Une tolérance est accordée pour les déchèteries publiques et distributeurs de faire de la collecte conjointe
- Pour le SPGD : proposition de tester à titre expérimental la collecte mono-matériau en mélange pour faciliter le déploiement
- Il existe la possibilité de proposer une collecte séparée pour d'autres flux (ex : laines de verre)
- Consignes de tri
- Consignes de tri harmonisées
- Les flux PMCB non autorisés dans les bennes séparées ou conjointes seront soit pris en charge de manière séparée (ex : laines de verre), soit pris en charge via une collecte résiduelle

Le maillage territorial de la reprise :

Objectif : offrir une densité territoriale suffisante de points de maillage pour les détenteurs afin de lutter contre les dépôts illégaux et favoriser le réemploi et le recyclage.

Les 6 conditions répondant aux critères de maillage :

1. La distance moyenne : 10 km, à l'exception des zones peu denses et où l'activité économique est faible (= 20 km) ou autres critères partagés avec la Région,
2. Lorsque le maillage ne permet pas de respecter cette distance, reprise directe auprès des détenteurs ou compensation financière des coûts de transport
3. Reprise sans frais des déchets du bâtiment triés permettant d'assurer leur collecte séparée des 6 flux de PMCB (inertes, métaux, bois, plâtre, menuiseries vitrées, plastique)
4. Reprise des déchets dangereux par au moins la moitié des installations incluses dans le maillage
5. Zone dédiée aux matériaux de réemploi
6. La capacité de collecte des installations de reprise correspond à la quantité estimée de déchets produite dans la zone considérée

Le maillage territorial théorique de la reprise des déchets PMCB

Calcul des indicateurs réglementaires appliqués aux zones d'emploi des Hauts-de-France

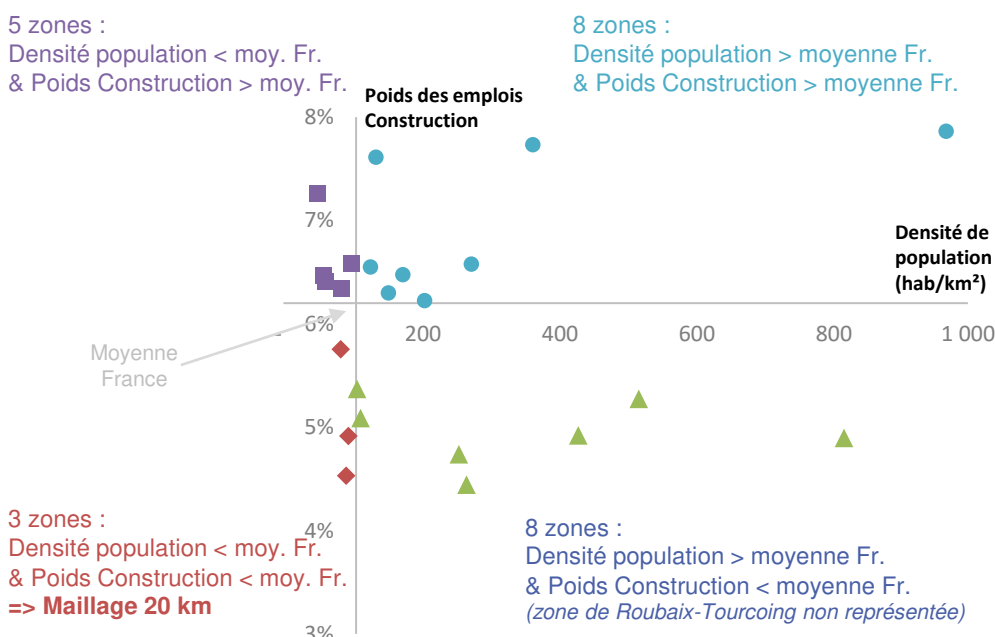
Répartition des zones d'emploi régionales selon leur densité de population et le poids de l'emploi Construction
 Source : INSEE FLORES 2020 INSEE population 2020 | Traitement CERC

Zone emploi	hab/km ²	Poids emploi construction	Zonage 10/20 km
Roubaix-Tourcoing	2 442,4	4,83%	Maillage 10km
Lens	968,3	7,86%	Maillage 10km
Lille	819,0	4,89%	Maillage 10km
Douai	519,3	5,27%	Maillage 10km
Valenciennes	430,9	4,92%	Maillage 10km
Béthune	364,7	7,73%	Maillage 10km
Dunkerque	274,8	6,58%	Maillage 10km
Calais	267,8	4,44%	Maillage 10km
Creil	256,4	4,74%	Maillage 10km
Boulogne-sur-Mer	206,3	6,22%	Maillage 10km
Cambrai	174,8	6,47%	Maillage 10km
Saint-Omer	153,7	6,30%	Maillage 10km
Compiègne	135,4	7,61%	Maillage 10km
Arras	127,6	6,55%	Maillage 10km
Maubeuge	113,1	5,09%	Maillage 10km
Amiens	107,8	5,37%	Maillage 10km
Beauvais	99,4	6,58%	Maillage 10km
Berck	85,0	6,34%	Maillage 10km
Abbeville	62,4	6,41%	Maillage 10km
Château-Thierry	59,3	6,46%	Maillage 10km
Laon	50,5	7,26%	Maillage 10km
Saint-Quentin	95,3	4,91%	Maillage 20km
La Vallée de la Bresle-Vimeu	91,7	4,53%	Maillage 20km
Soissons	84,0	5,75%	Maillage 20km
Hauts-de-France	185,2	5,70%	
France entière	106,2	6,17%	

Méthodologie de calcul des indicateurs réglementaires

- **L'année de référence** retenue pour cette analyse est **2020**
- Les indicateurs sont **comparés à la moyenne France entière**
- Densité de population = population 2020 (*population municipale source INSEE*) / superficie
 Seuil réglementaire au niveau France entière =>
 - Population France 2020 : 67 162 154 habitants
 - Superficie France : 632 702 km**Densité de population France entière : 106,2 hab/km²**
- Poids des emplois Construction = nombre de postes de la construction dans les établissements actifs employeurs au 31/12/2020 / nombre total de postes des établissements actifs employeurs au 31/12/2020 (*Source Insee / FLORES (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)*)
 Seuil réglementaire au niveau France entière =>
 - Postes Construction en France au 31/12/2020 : 1 545 601 postes
 - Ensemble des postes en France au 31/12/2020 : 25 047 323 postes**Poids des emplois Construction France entière : 6,2%**

Répartition des zones d'emploi régionales selon leur densité de population et le poids de l'emploi Construction
 Source : INSEE FLORES 2020 INSEE population 2020 | Traitement CERC

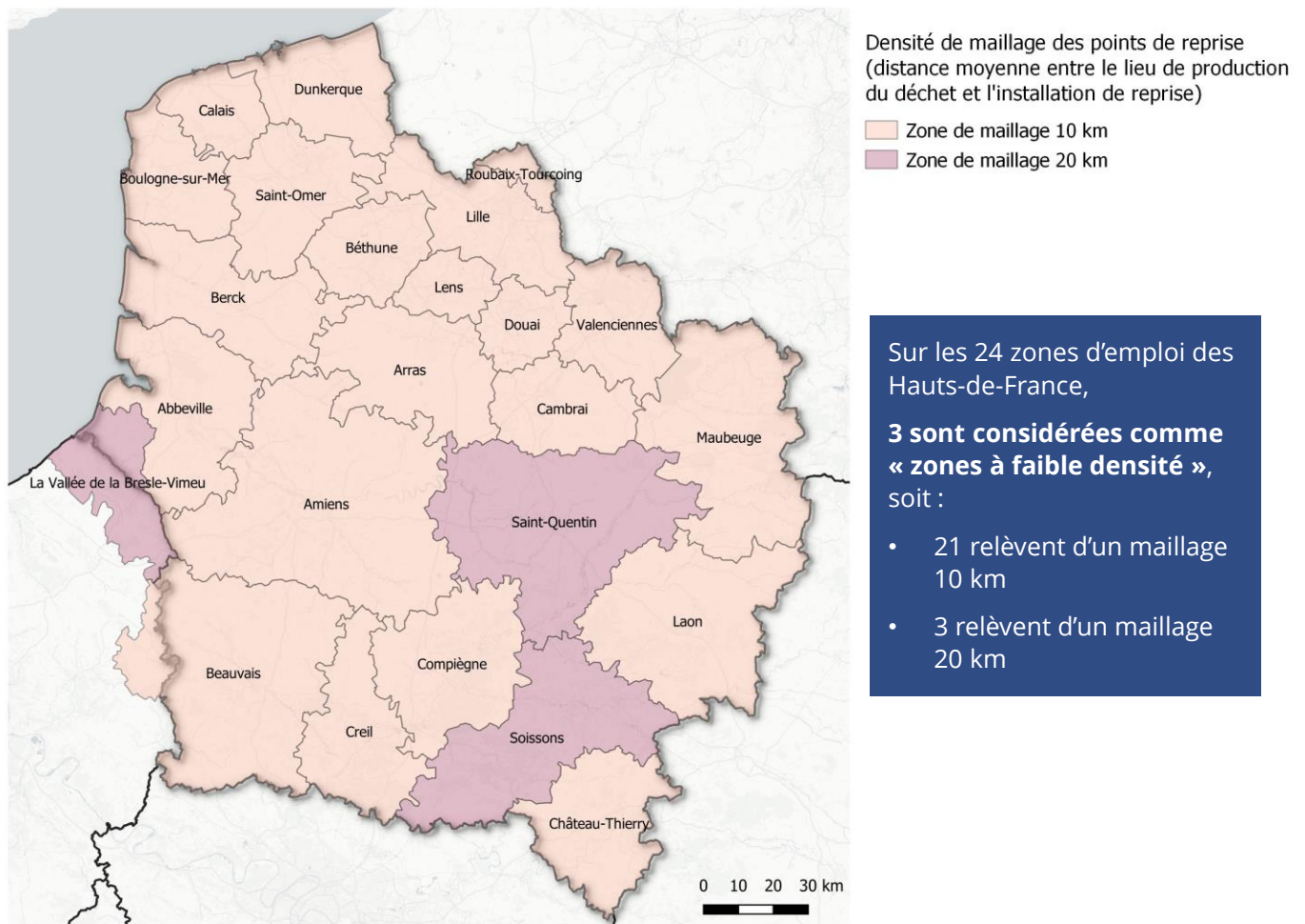


Le maillage territorial théorique de la reprise des déchets PMCB

Distance entre lieu de production et point de reprise des déchets : zonage 10/20 km dans la réglementation REP PMCB aux zones d'emploi des Hauts-de-France

Répartition des zones d'emploi régionales selon la densité de maillage des points de reprise définie par la REP PMCB

Source : INSEE FLORES 2020 INSEE population 2020 | Traitement CERC



Définition

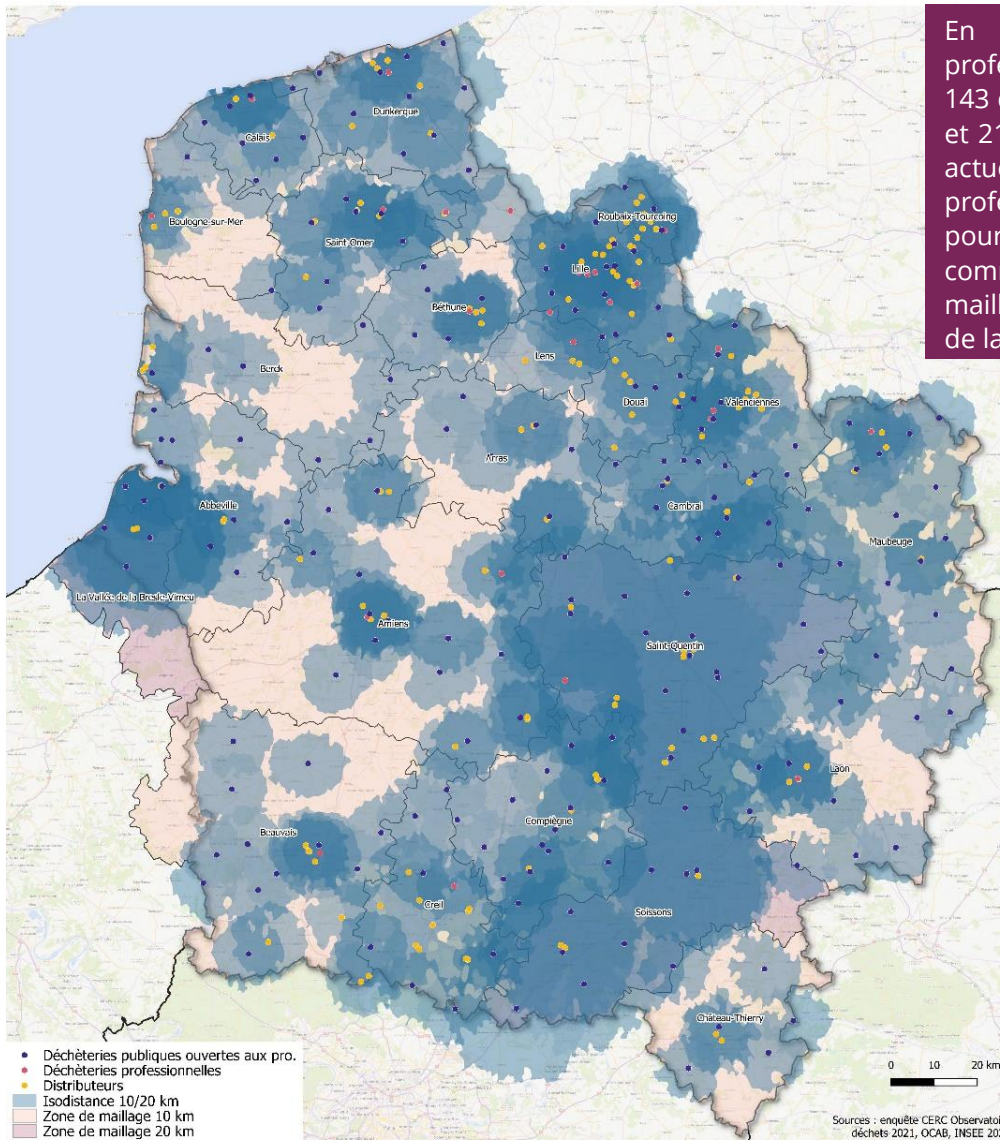
- **Réglementairement, la distance moyenne** entre le lieu de production de déchets et les installations de reprise de déchets est de l'ordre de **10km**.
- Cette distance peut monter à **20km** dans **les zones où la densité d'habitants et d'activités économiques est faible**.
- Les zones à faible densité sont définies comme celles où :
 - la densité moyenne d'habitants de la zone d'emploi est inférieure à la moyenne nationale de densité par zone d'emplois définie par l'INSEE,
 - et la part des emplois liés au secteur de la Construction de la zone d'emploi est inférieure à la moyenne nationale définie par l'INSEE.

Le maillage territorial théorique de la reprise des déchets PMCB

Identification des points de maillage et des points de reprise potentiels en région : les sites préexistants pouvant accueillir des déchets de la REP PMCB

Identification des points de maillage potentiels pouvant accueillir les 6 flux PMCB

Points de maillage potentiels (déchèteries pros, distributeurs et déchèteries publiques – hors installations spécialisées)



En l'état, 33 déchèteries professionnelles, 143 distributeurs et 213 déchèteries publiques actuellement ouvertes aux professionnels pourraient être considérés comme des points de maillage potentiels au titre de la REP PMCB.

Les distances sont calculées selon la distance routière.



Points d'attention :

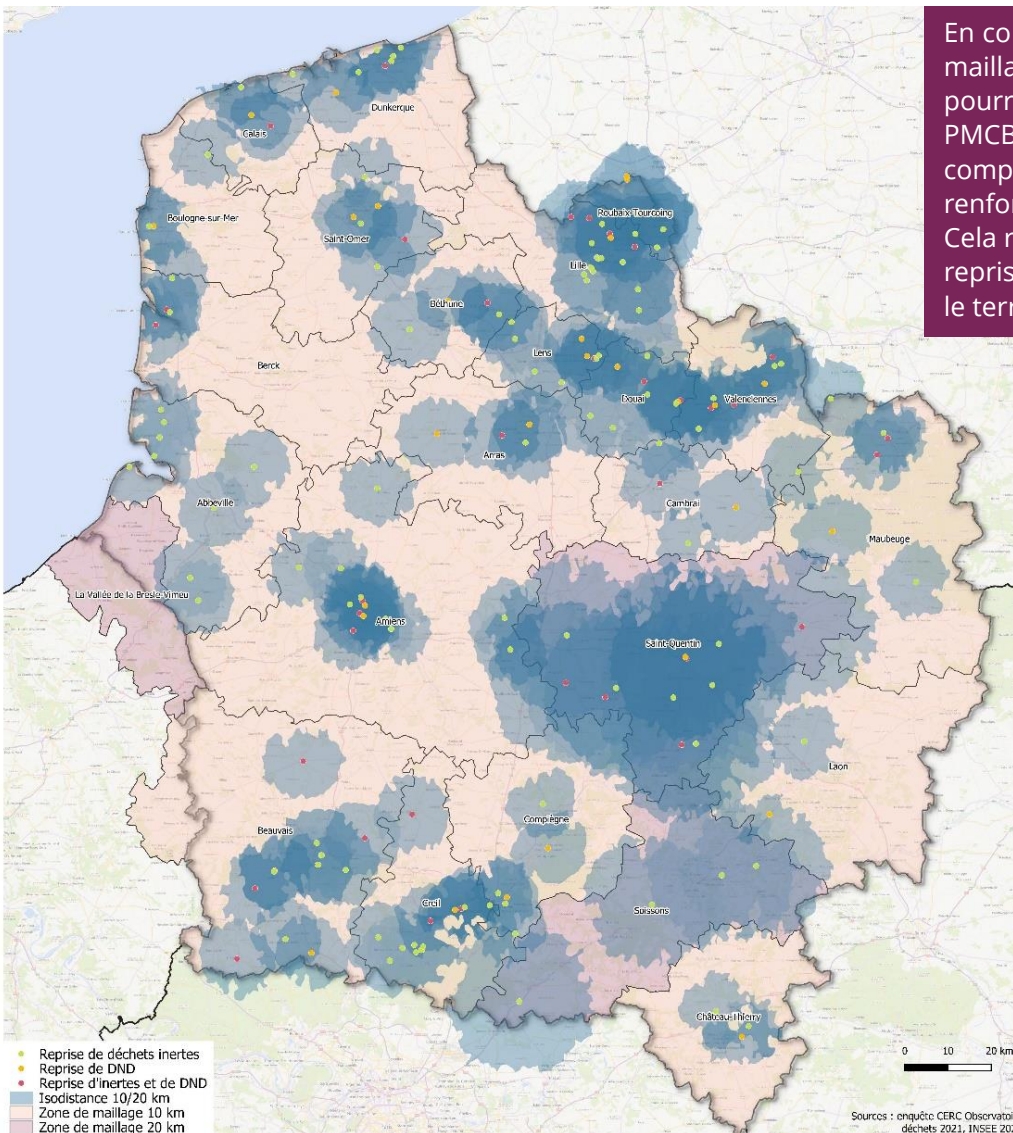
- Sont analysés les sites accueillant de 1 à 6 flux du décret 7 flux.
- Les cartes permettent de visualiser le maillage existant et ne préjugent pas de l'agrément ou non des sites au titre la REP.

Le maillage territorial théorique de la reprise des déchets PMCB

Identification des points de maillage et des points de reprise potentiel en région : les sites préexistants pouvant accueillir des déchets de la REP PMCB

Identification des points de reprise potentiels pouvant accueillir au moins un flux PMCB

Points de reprise potentiels accueillant des DI ou des DND (sites spécialisés hors déchèteries pros, déchèteries publiques ou distributeurs)



En complément des points de maillage qui, à terme, pourraient accueillir les 6 flux PMCB, des points de collecte complémentaires viendront renforcer le maillage. Cela représente 184 points de reprise potentiels répartis sur le territoire.

Les distances sont calculées selon la distance routière. .

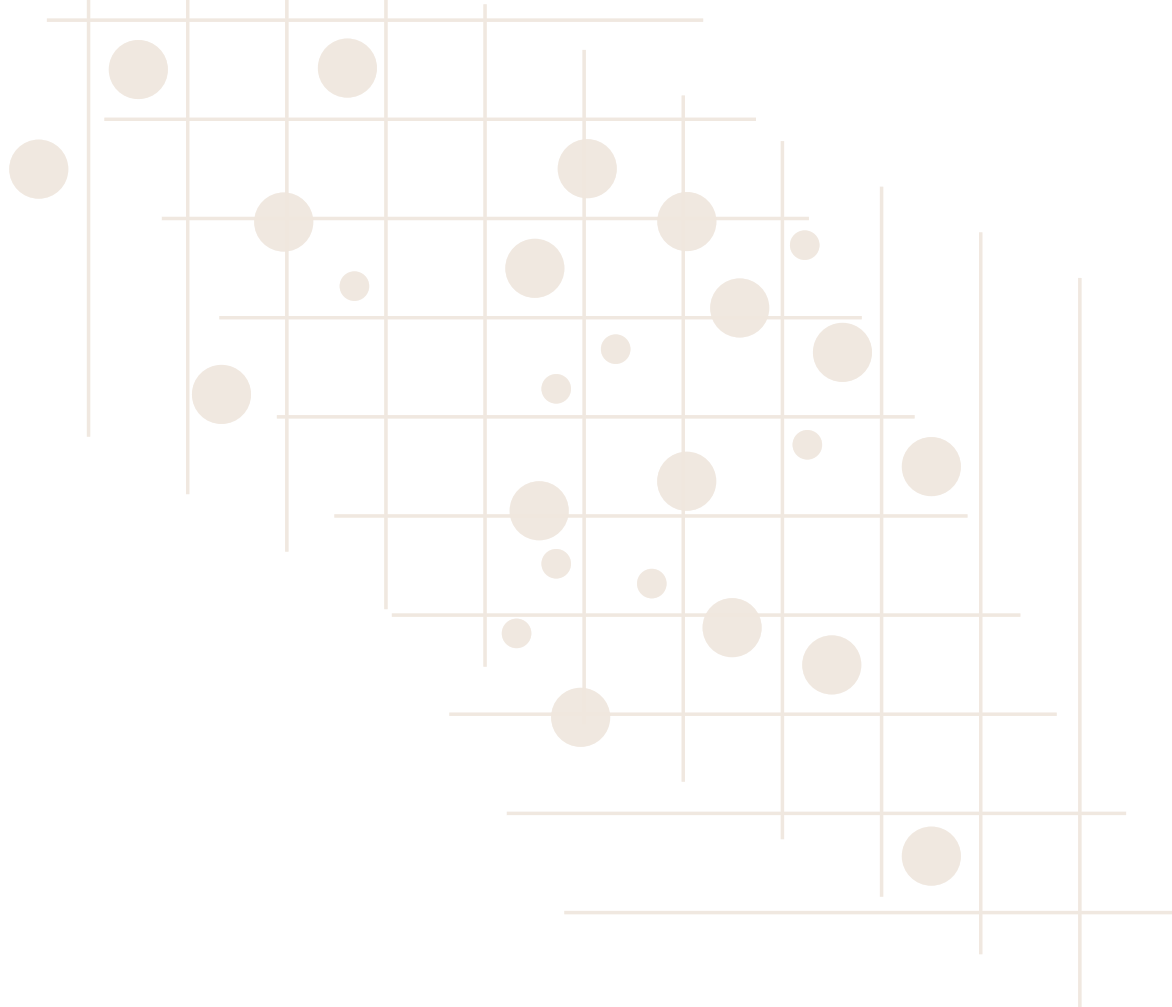


Points d'attention :

- Sont analysés les **sites accueillant de 1 à 6 flux** du décret 7 flux.
- Les cartes permettent de visualiser le maillage existant et **ne préjugent pas de l'agrément ou non des sites au titre la REP.**

ATLAS

DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS DU BTP EN HAUTS-DE-FRANCE

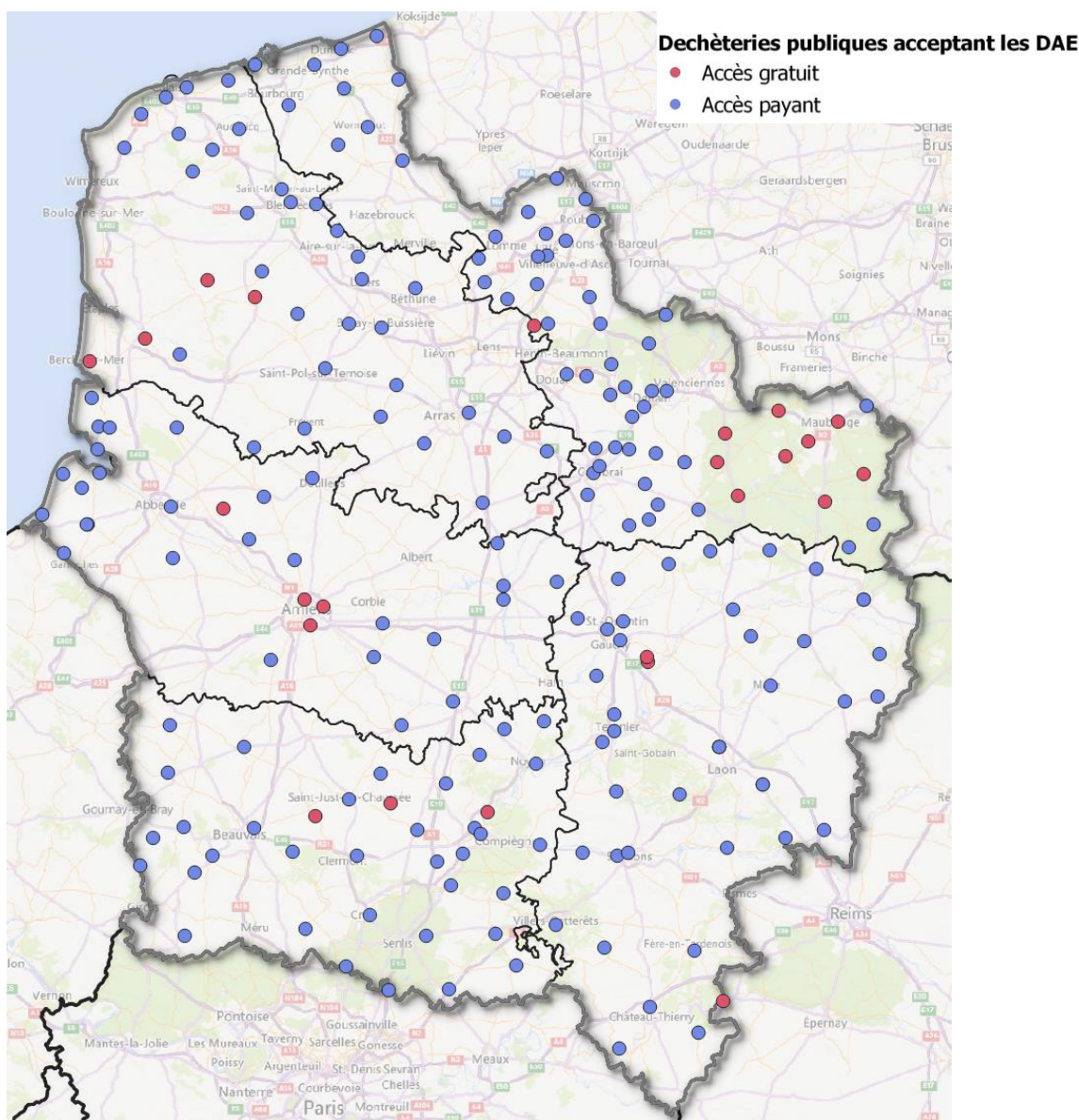


Points de collecte : Déchèteries publiques

Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels

Sur les 298 déchèteries publiques des Hauts-de-France, 213 acceptent les déchets d'activités économiques (DAE) dont les déchets des artisans du Bâtiment. L'accès est gratuit pour les professionnels dans 24 déchèteries publiques de la région soit 11% des déchèteries. Le coût de gestion des déchets est un frein pour beaucoup d'entreprises, en particulier pour les artisans seuls et les moins de 10 salariés.

Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels en 2023



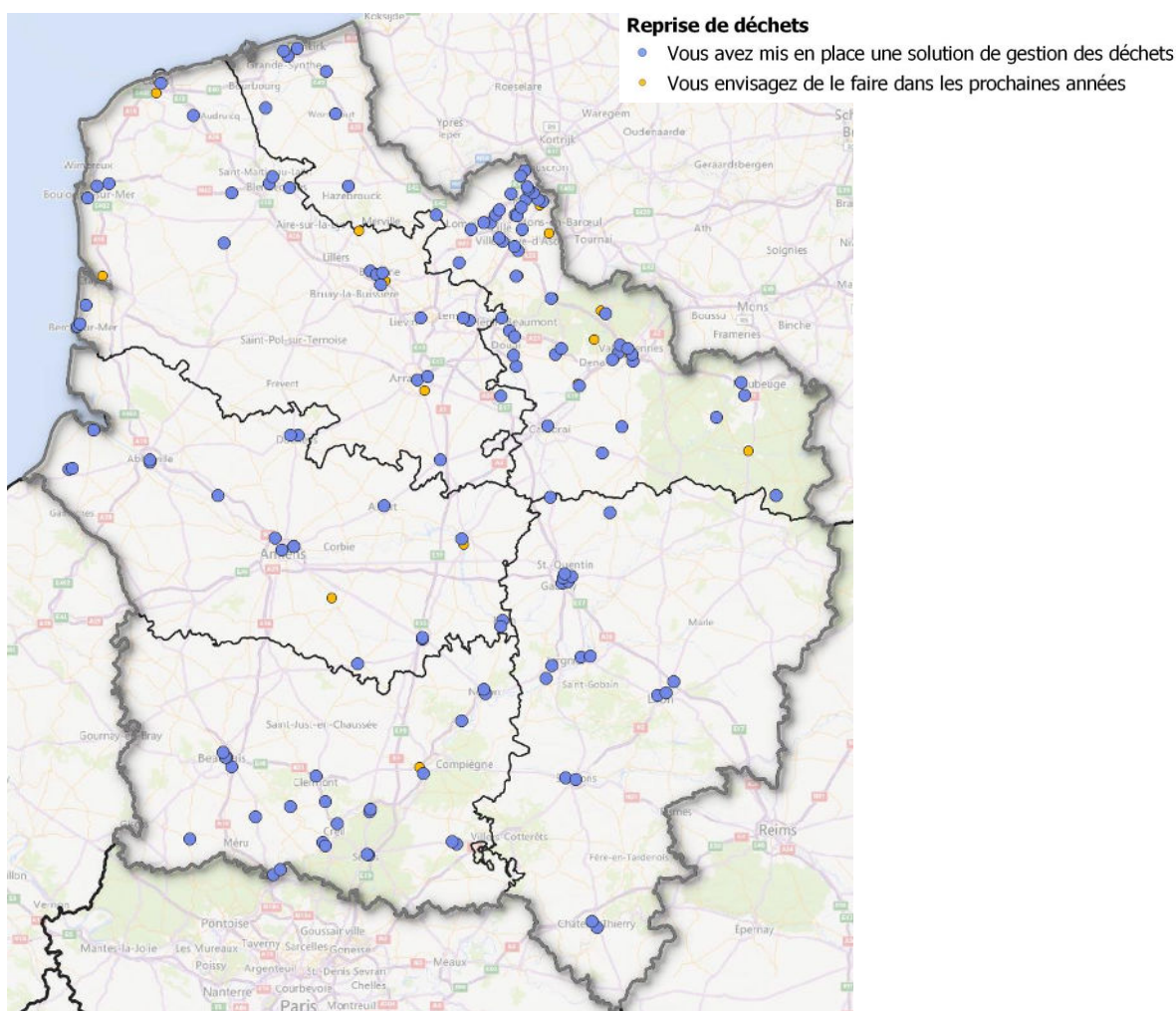
Source : SINOE

Points de collecte : Distributeurs de matériaux

Distributeurs de matériaux

Avec la REP Bâtiment, à partir de 2023, seront concernés par les obligations de reprise des déchets issus des PMCB, les distributeurs de produits et matériaux de construction dont la surface de vente est supérieure à 4 000 m². Les obligations légales des distributeurs sont : la collecte, la reprise sans frais de tous les déchets triés et séparés (7 flux) et la mise en place de la collecte « 1 pour 0 » à savoir que tout déchet déposé sera repris gratuitement sans obligation d'achat d'un nouveau produit ou matériau. (décret N°2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la REP PMCB)

Distributeurs de matériaux acceptant potentiellement les déchets des entreprises*

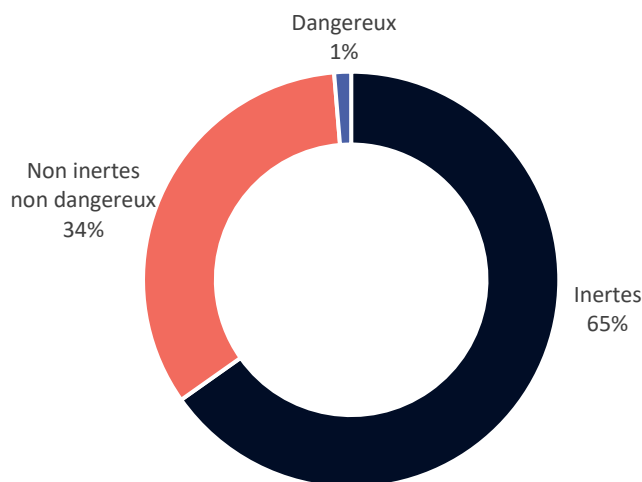


* Distributeurs à destination des professionnels, hors grandes surfaces de bricolage – Hors reprise de peinture et hors reprise de matériel électroménager et outillage.

Sources : OCAB, FDMC, enquête CERC

Points de collecte : Centres de tri et de transfert

Répartition du volume en transit par type de matériaux et de déchets



115 installations de tri et transfert des déchets en région

En Hauts-de-France, 38 déchèteries professionnelles étaient en activité en 2021 et 53 centres de tri ou de transit ont collecté des déchets issus des chantiers du BTP.

En plus de ces sites, 24 installations spécialisées dans la gestion des métaux (collecte et/ou recyclage) ont réceptionné des métaux issus du BTP en 2021.

Environ 970 000 tonnes de déchets et matériaux sont entrées sur une de ces 115 installations.

86% de ces déchets ont été transférés vers une installation spécialisée des Hauts-de-France.

Concernant les déchets dangereux, seuls 13% sont transférés sur un site régional, les autres sont sortis des Hauts-de-France.

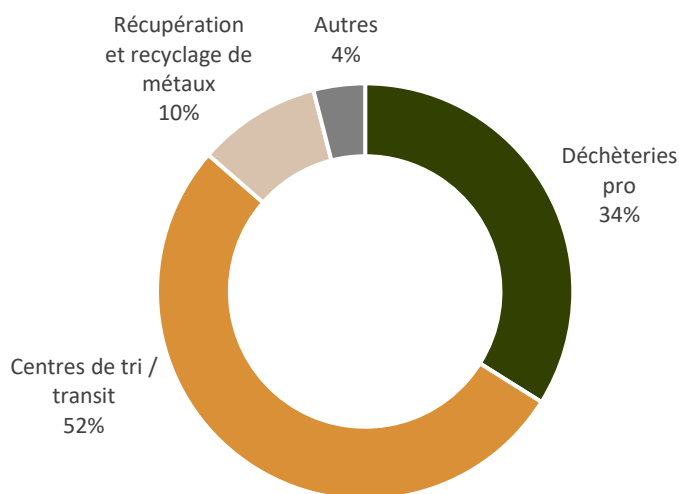
Exemples d'exutoires hors région

Inertes : ECT (77) ; SUEZ (78) ; Tersen (95) ; etc.

Plâtre : Placoplâtre (93)
 Plastiques : usines de plasturgies (Europe) ; VEKA (10) ; RULO (Be)
 Verre : Maltha Lommel (Be)
 Bois : Stora Enso (Be) ; SUEZ (78)
 Mélanges : TERRAG (Allemagne) ; SUEZ (78)
 Métaux : usines sidérurgique (France, Belgique)

Dangereux : EMTA (78) ; SUEZ (77) ; PAPREC (93) ; Tersen (95) ; etc.

Répartition du volume en transit par type d'installation (hors déchèteries publiques et distributeurs de matériaux)



Source : enquête CERC



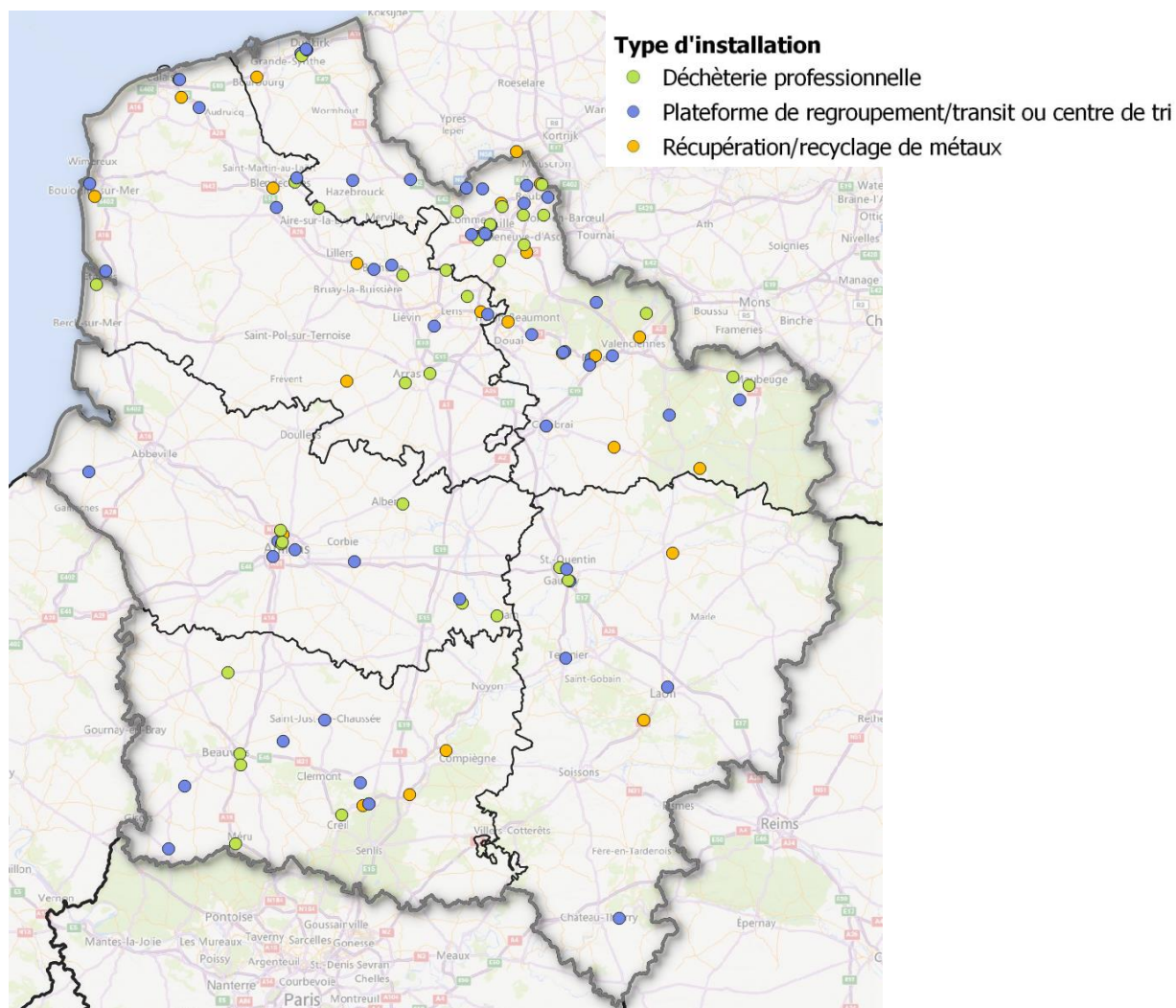
Points de collecte : Centres de tri et de transfert

Installations de gestion des déchets spécialisées

L'ensemble des installations de gestion des déchets peuvent accueillir les déchets des artisans. Cependant, certaines structures sont plus adaptées à ces entreprises dont les véhicules sont plus petits et les flux de déchets plus variés.

En Hauts-de-France, 38 déchèteries professionnelles et 53 plateformes de regroupement (dont location de bennes) et centres de tri accueillent des déchets du bâtiment. À ceux-ci s'ajoutent 24 installations spécialisées dans la récupération et le recyclage de métaux accessibles aux entreprises générant ce type de déchet.

Plateformes de regroupement et de tri



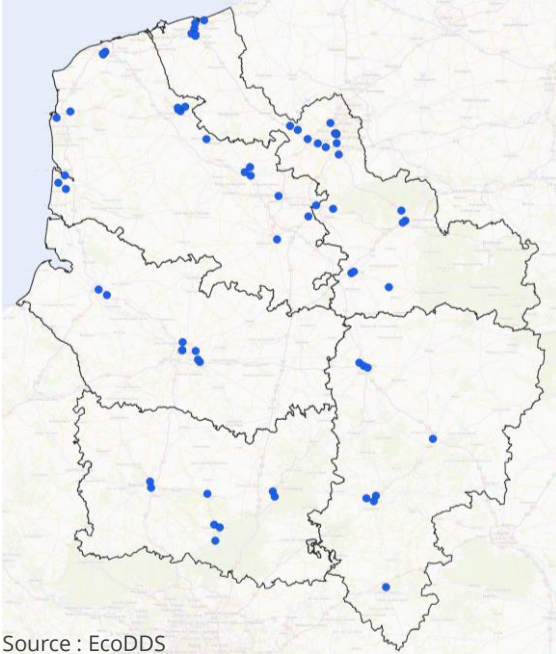
Source : enquête CERC

Points de collecte : Reprise des autres déchets des entreprises du Bâtiment

Évacuation des déchets de chantier

Autres déchets des entreprises du Bâtiment : peinture et DEEE

Points de reprise des pots de peinture par les distributeurs



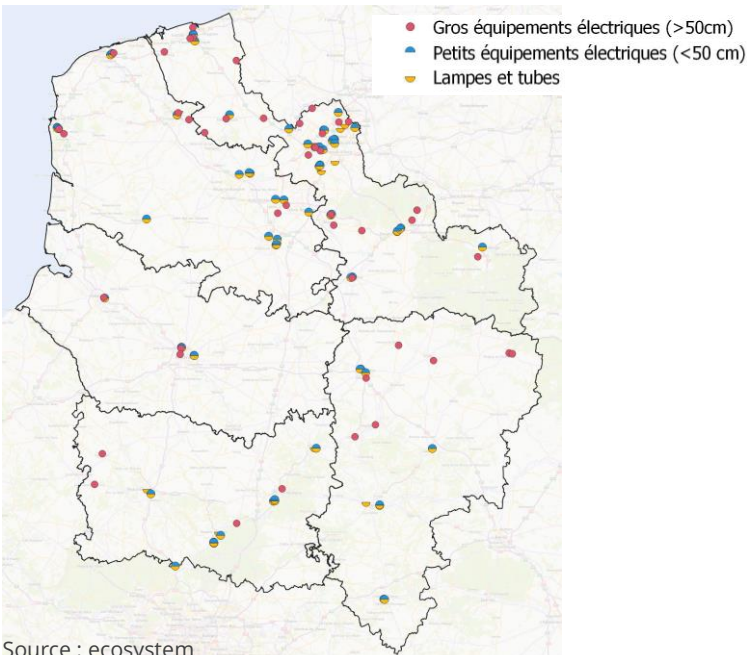
Source : EcoDDS

Près de 10% des entreprises artisanales du Bâtiment ont une activité principale de peinture.

Ces entreprises génèrent surtout des déchets d'emballages, des pots et restes de peintures et d'autres produits chimiques (solvants, vernis, etc.).

En région, 70 distributeurs de matériaux de construction, distributeurs spécialisés en peinture et grandes surfaces de bricolage reprennent les pots de peinture (acrylique et glycéro). Certains acceptent aussi les outillages de peinture usagés.

Points de reprise d'équipements électriques



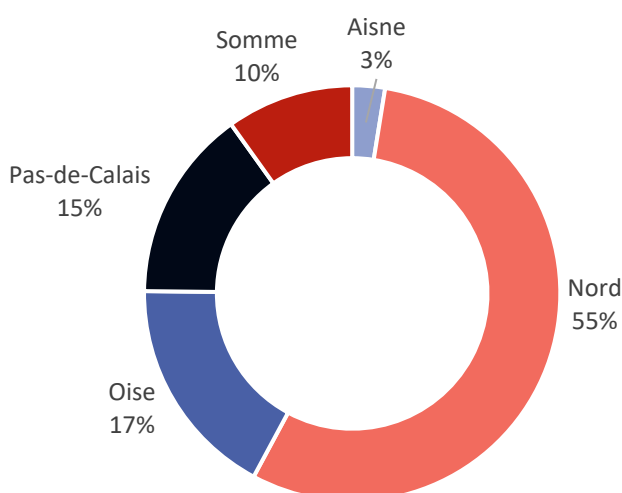
Source : ecosystem

20% des entreprises du Bâtiment ont une activité d'électricité, de plomberie ou d'installation de chauffage et de climatisation. Ces entreprises génèrent surtout des déchets d'emballages, des équipements électriques et des DEEE.

Plusieurs types de points de collectes sont disponibles en région : les distributeurs de matériaux de construction, les distributeurs d'équipements électriques (Rexel, Sonepar Connect, ...) et les récupérateurs / recycleurs de métaux (Derichebourg, Galloo, ...).

Centres de valorisation : Recyclage de déchets inertes

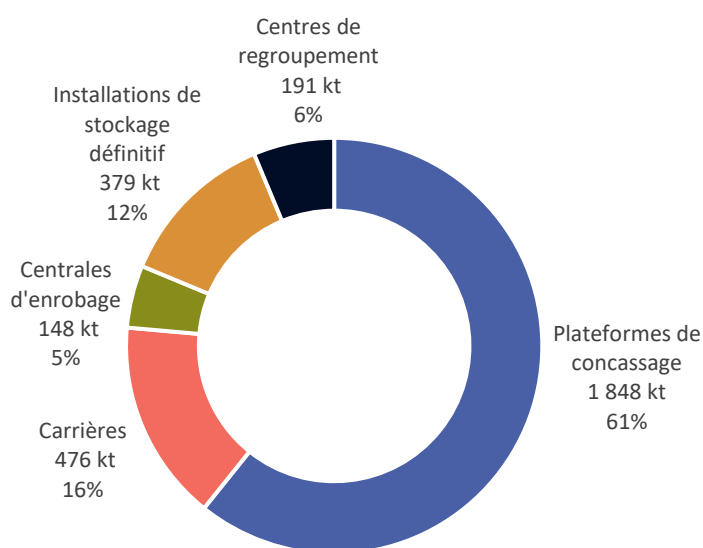
Répartition du volume de matériaux et de déchets inertes du BTP recyclés par département



Plus de **3 millions de tonnes de matériaux et de déchets inertes issus des chantiers du BTP** ont été recyclées dans les Hauts-de-France en 2021.

55% des déchets inertes du BTP recyclés dans les Hauts-de-France ont été recyclés sur des plateformes du Nord.

Types d'installation de gestion des déchets ayant recyclé des déchets inertes en Hauts-de-France en 2021



Les plateformes de concassage ont recyclé plus de 60% des déchets inertes entrés sur des installations pour recyclage.

D'autres types d'installations ont également recyclés des déchets inertes issus du BTP : des carrières, des installations de stockage définitif et quelques centres de regroupement (déchèterie pro, centres de tri, etc.).

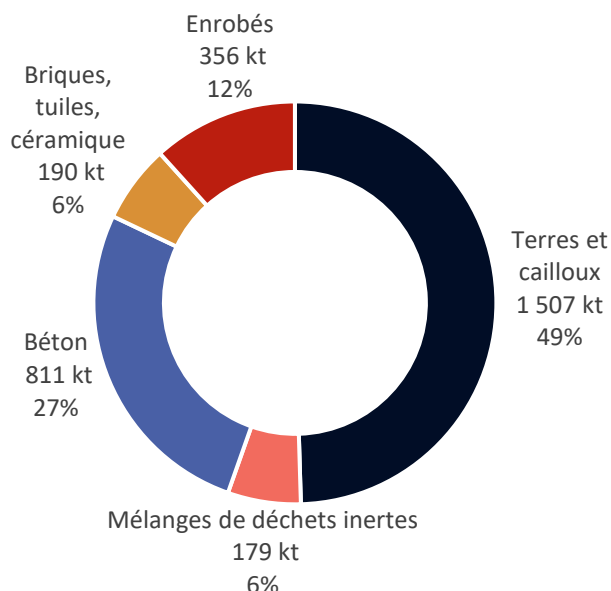
Une partie des enrobés ont été recyclés sur des plateformes de concassage.

Source : enquête CERC



Centres de valorisation : Recyclage de déchets inertes

Types de déchets du BTP entrés pour recyclage en Hauts-de-France en 2021



Plus de 2,7 millions de tonnes de granulats recyclés.

Près de 30% des granulats recyclés proviennent du recyclage du béton (dont béton issu de mélanges triés sur site) et 37% proviennent du recyclage des mélanges de terres et cailloux, gravaux et ballast.

Plus de 300 000 tonnes d'enrobés réincorporées.

/!\ Données partielles : les données traitées ne couvrent pas la totalité des sites de la région mais seulement ceux ayant répondu à l'enquête de la CERC.

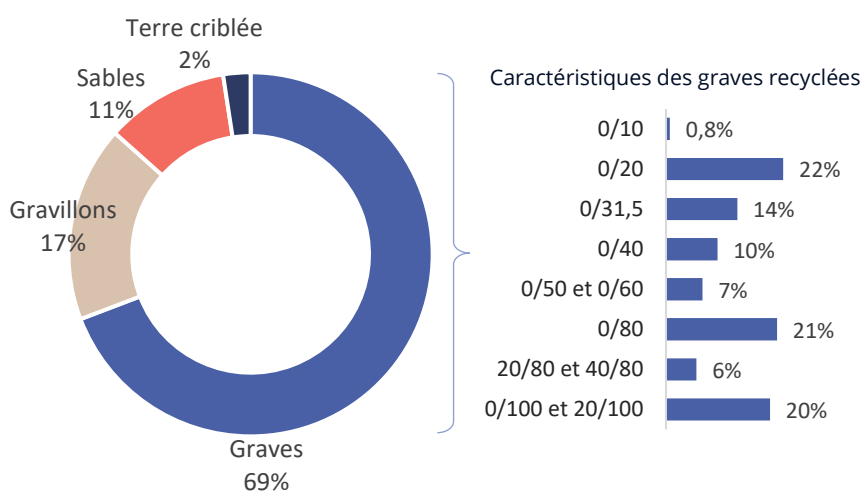
Le volume de granulats recyclés traité ici représente près de 80% du volume total estimé par l'UNICEM.

Le volume d'enrobés recyclés traité ici représente environ 60% du volume total estimé par l'UNICEM.

Les volumes d'inertes recyclés manquants se retrouvent parmi les déchets « non tracés » ou « réutilisés sur d'autres chantiers » (réutilisation sur d'autres chantiers après traitement dans le cas d'entreprises possédant une plateforme interne de recyclage).

Matériaux recyclés en Hauts-de-France en 2021 (hors enrobés)

Échantillon 30% du volume recyclés total

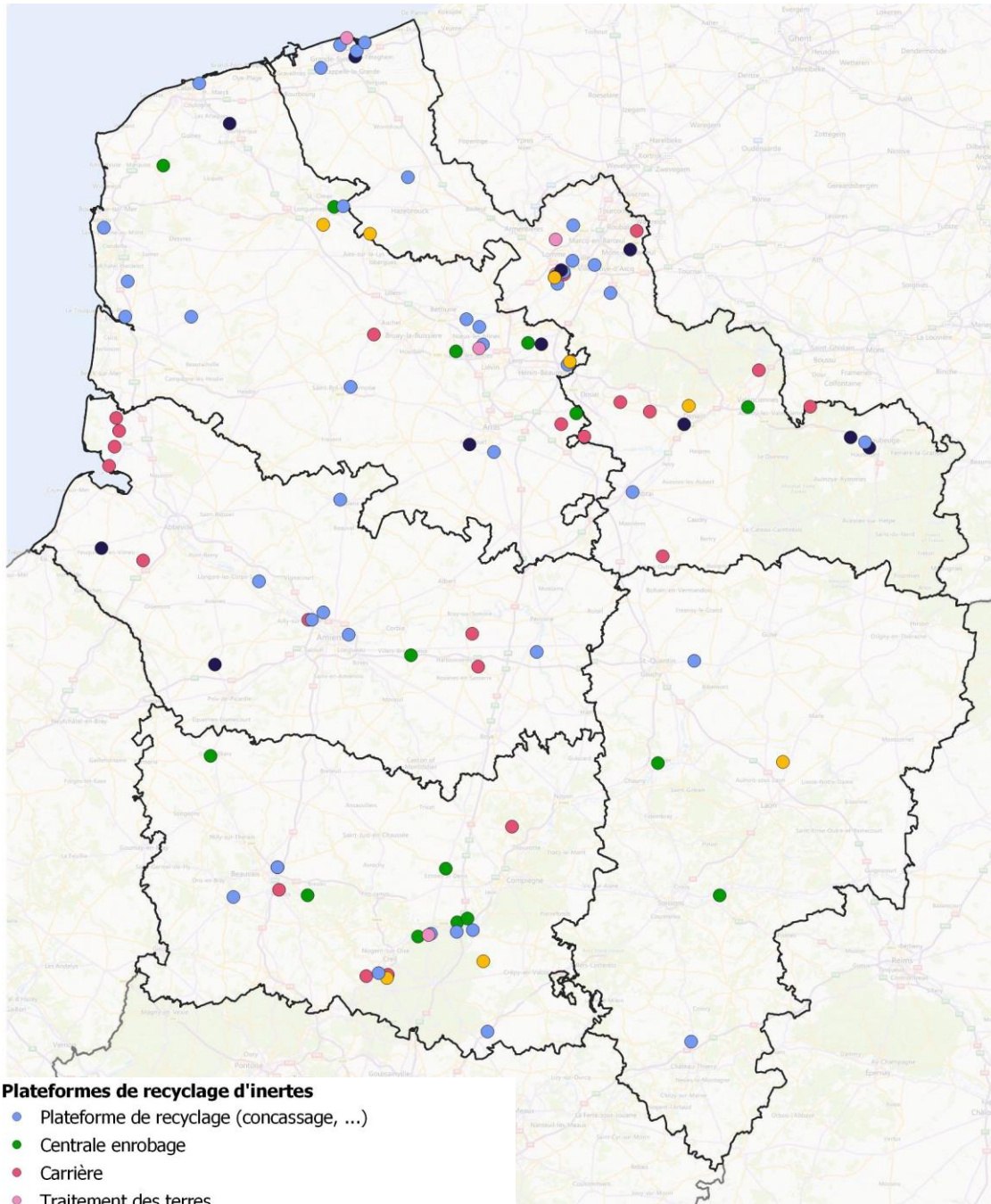


Source : enquête CERC



Centres de valorisation : Recyclage de déchets inertes

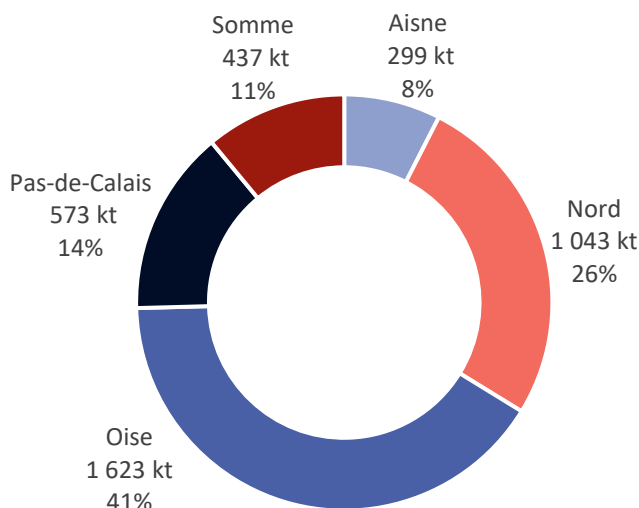
Plateformes de recyclage des déchets inertes en Hauts-de-France



Sources : enquête CERC, GEREP, UNICEM

Centres de valorisation : Carrières en remblai et/ou recyclage

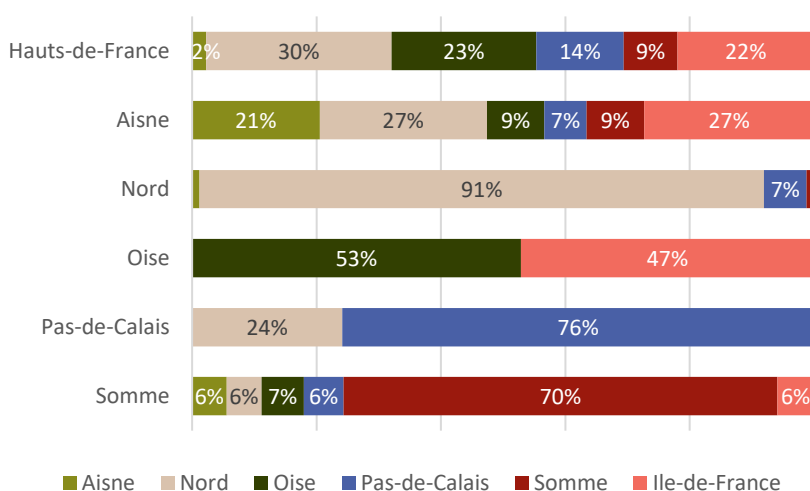
Répartition du volume de matériaux et de déchets du BTP entrés par département d'implantation des carrières



3,98 millions de tonnes de matériaux et de déchets issus des chantiers du BTP sont entrés sur les carrières des Hauts-de-France en 2021.

41% des déchets issus des chantiers du BTP évacués vers des carrières des Hauts-de-France sont entrés sur des sites du département de l'Oise.

Origine des déchets du BTP entrés sur les Carrières des Hauts-de-France en 2021 par département d'implantation des carrières



860 000 tonnes de matériaux et de déchets du BTP en provenance d'Ile-de-France

30% des déchets du BTP envoyés en carrières en Hauts-de-France proviennent du département du Nord et 22% proviennent d'Ile-de-France.

47% des déchets du BTP traités sur les carrières de l'Oise en 2021, proviennent d'Ile-de-France (765 000 tonnes).

Les déchets du BTP entrés sur les carrières du Nord proviennent principalement du même département (91%).

Source : enquête CERC, GEREP



Centres de valorisation : Carrières en remblai et/ou recyclage

Types de déchets du BTP entrés sur les carrières en 2021



Les terres et cailloux représentent le volume le plus important des déchets du BTP entrés sur les carrières de la région (84%).

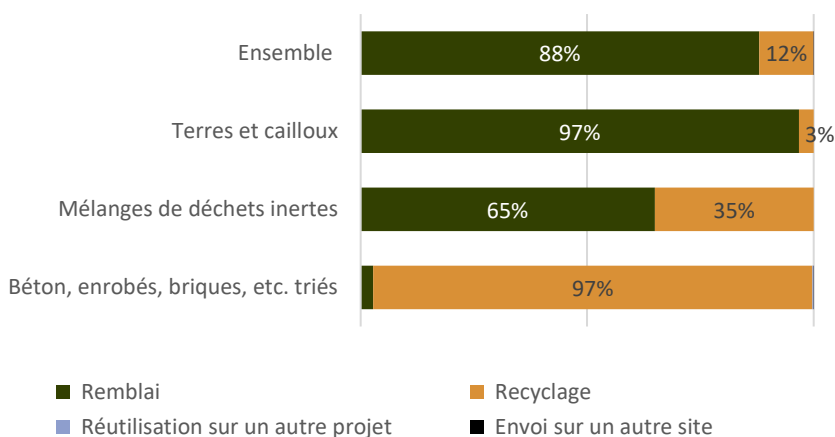
En 2021, les carrières ont également réceptionné 439 000 tonnes de déchets inertes en mélange et 217 000 tonnes de déchets inertes triés en amont, principalement du béton.

88% des déchets et matériaux récupérés en 2021 ont été utilisés en remblai de carrière : 3,2 millions de tonnes de terres et cailloux et près de 270 000 tonnes de déchets inertes en mélange.

Les déchets inertes du BTP arrivés triés sur les carrières ont été recyclés.

35% des déchets arrivés en mélange ont été triés puis recyclés.

Traitement des déchets du BTP entrés sur les carrières



Près de 500 000 tonnes de matériaux inertes ont été recyclées en 2021 sur les carrières.

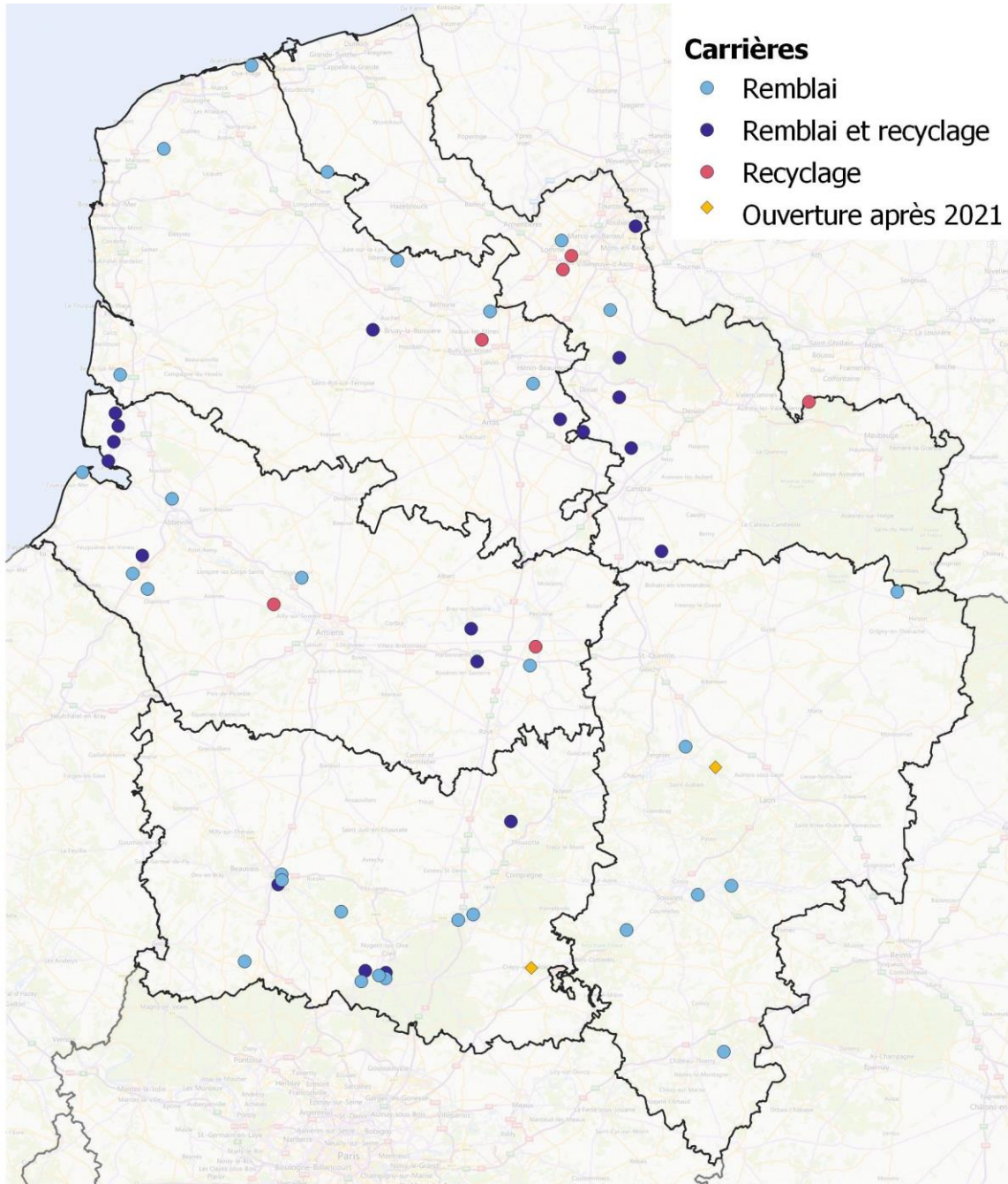
Les matériaux recyclés sont des granulats (de 0,08 mm à 80 mm), principalement à destination des Travaux Publics (construction de routes).

Source : enquête CERC, GEREP



Centres de valorisation : Carrières en remblai et/ou recyclage

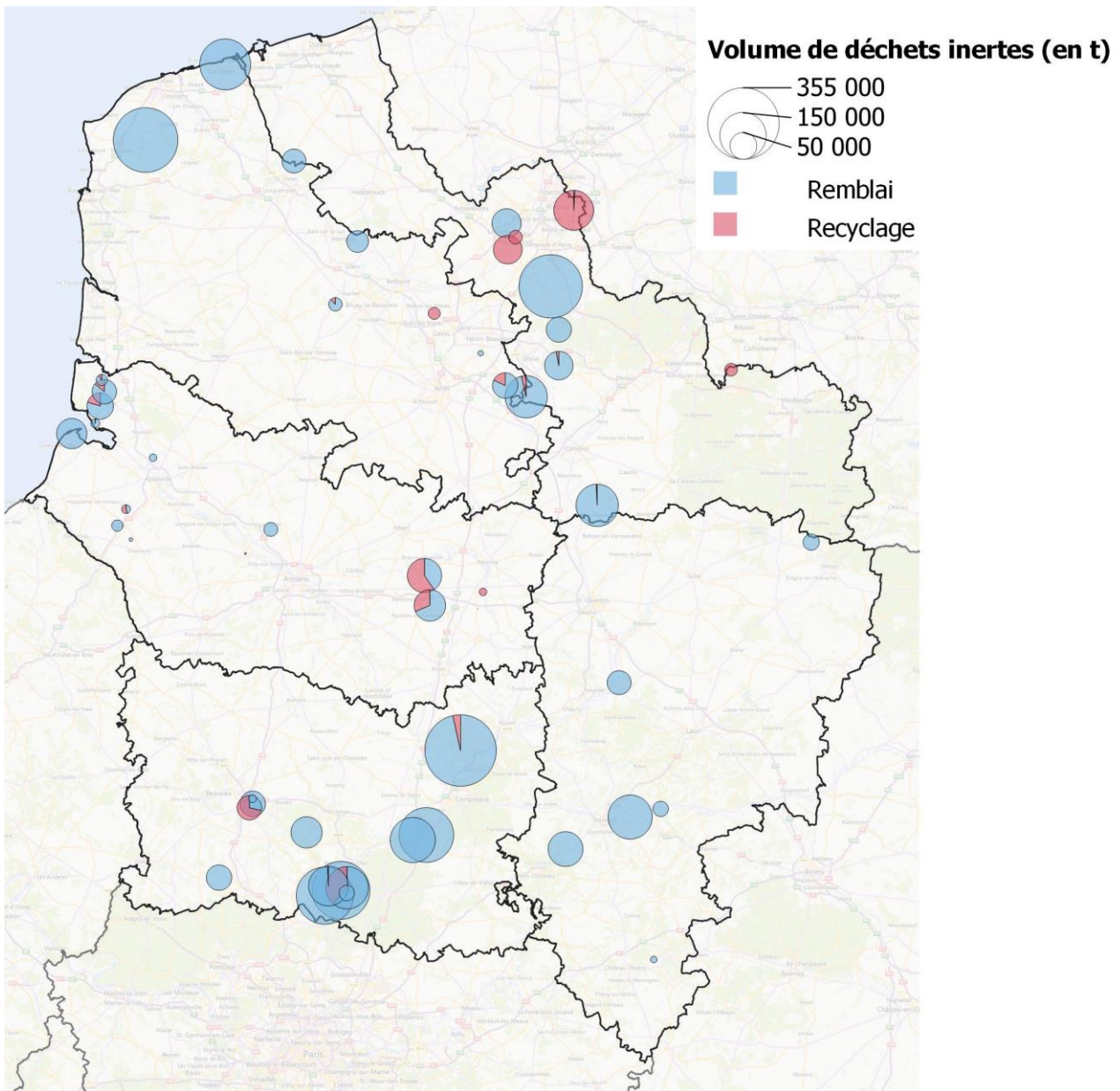
Carrières valorisant des déchets inertes en Hauts-de-France en 2021



Sources : enquête CERC, GEREP, UNICEM

Centres de valorisation : Carrières en remblai et/ou recyclage

Volumes de déchets inertes traités sur les carrières des Hauts-de-France en 2021



Sources : enquête CERC, GEREP, UNICEM



Centres de valorisation : Valorisation des déchets non inertes non dangereux

Près de 500 000 tonnes de déchets non inertes non dangereux ont été traitées sur les installations spécialisées en 2021. Environ 70% de ces déchets ont été valorisés (valorisation matière ou énergétique). Les métaux représentent plus de 60% des déchets non inertes non dangereux valorisés en Hauts-de-France, suivis par le bois (25%).

Près de 150 000 tonnes de déchets non inertes non dangereux sont entrées sur des installations des Hauts-de-France avant d'être transférés vers des sites hors région, dont une partie destinée à être recyclée (estimation de 60%).

Installations ayant valorisé* des déchets non inertes non dangereux issus des chantiers des Hauts-de-France en 2021 (hors recyclage de métaux uniquement - installations recensées, liste non exhaustive)

* Valorisation matière et énergétique

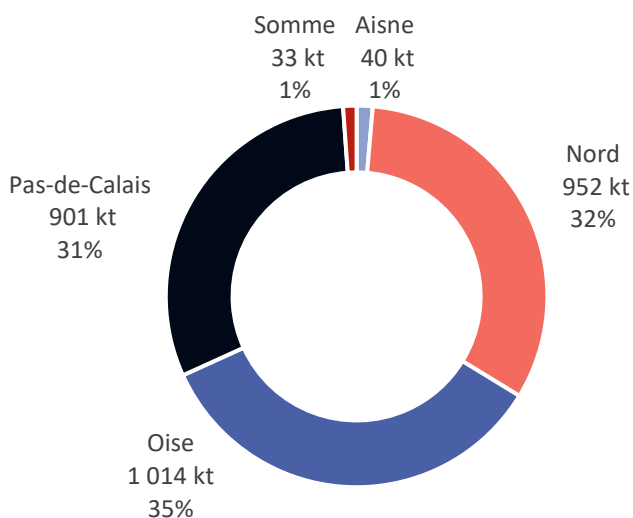
INSTALLATION	COMMUNE	BOIS	VERRE	PLASTIQUES	MÉTAUX	PLÂTRE	MÉLANGE DND
BAUDELET BLARINGHEM	59 BLARINGHEM	oui	oui		oui		oui
SECAB SARL	59 BELLIGNIES	oui	oui				
RAMERY ENVIRONNEMENT	62 HARNES	oui		oui	oui	oui	oui
SUEZ RV LOURCHES (RECYDEM)	59 LOURCHES	oui		oui			
TRP - PLATEFORME DE VALORISATION	59 SECLIN	oui		oui			
NORMAT HAUBOURDIN	59 HAUBOURDIN	oui			oui	oui	oui
RECYNOV	59 HAUBOURDIN	oui			oui		
FOVET JEAN PIERRE	62 ARQUES	oui			oui		
LYS BOIS	59 HALLUIN	oui					
RAMERY ENVIRONNEMENT	62 ARDRES	oui					
BOIS NÉGOCE ENERGIE	62 COURRIÈRES	oui					
SUEZ ORGANIQUE	62 NOYELLES-GODAULT	oui					
METOSTOCK	80 FEUQUIERES EN VIMEU	oui					
SUEZ RV LILLE (EX BTS)	59 HAUBOURDIN		oui				
LORBAN SAS	59 LA LONGUEVILLE		oui				
REMED COVANORD	59 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE		oui				
MALAQUIN	59 SAINT-AMAND-LES-EAUX			oui			
RULO	BELGIQUE			oui			
VEKO	BELGIQUE			oui			
VEKA	GRAND-EST			oui			
SINIAT	60 AUNEUIL					oui	
ASTRA ORGANIQUE	62 ARQUES					oui	
PLACOPLATRE	ILE-DE-FRANCE					oui	

Sources : enquête CERC, GEREP



Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

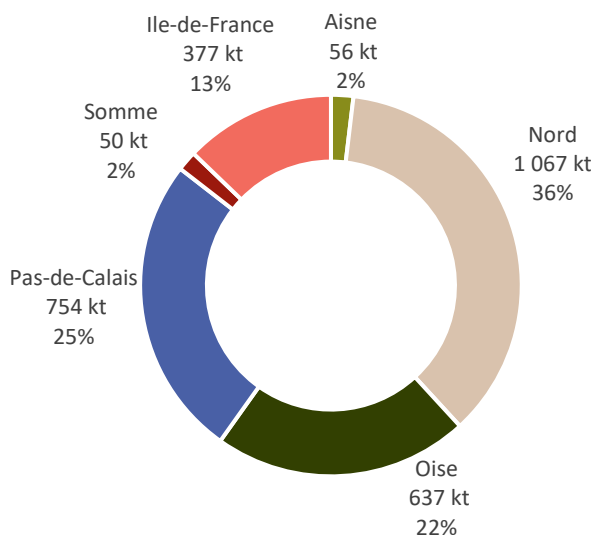
Répartition du volume de matériaux et de déchets du BTP entrés par département d'implantation des ISDI



2,9 millions de tonnes de matériaux et de déchets issus des chantiers du BTP sont entrées sur les ISDI des Hauts-de-France en 2021.

32% des déchets issus des chantiers du BTP évacués vers des ISDI des Hauts-de-France sont entrés sur des sites du département du Nord.

Origine des déchets du BTP entrés sur les ISDI des Hauts-de-France en 2021



377 000 tonnes de matériaux et de déchets du BTP en provenance d'Ile-de-France

36% des déchets du BTP envoyés en ISDI dans les Hauts-de-France proviennent du département du Nord et 25% proviennent du Pas-de-Calais.

37% des déchets du BTP traités sur les ISDI de l'Oise en 2021, proviennent d'Ile-de-France, soit 377 000 tonnes.

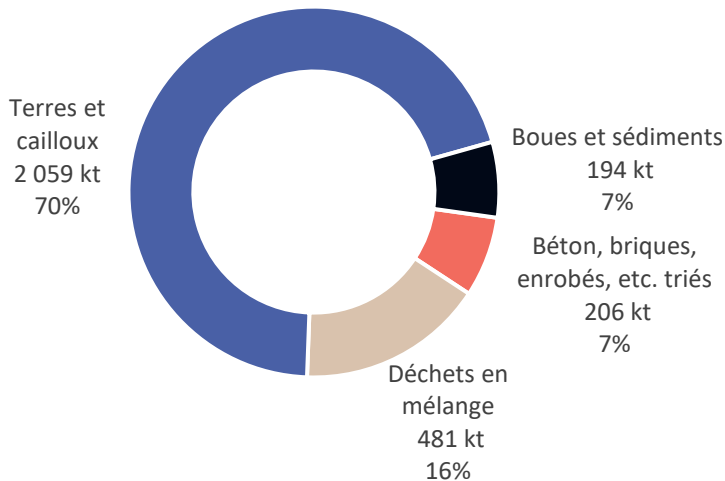
Sources : enquête CERC, GEREP

!/\ Données pour 35 ISDI ayant accueilli des déchets en 2021 et répondu à l'enquête de la CERC.



Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

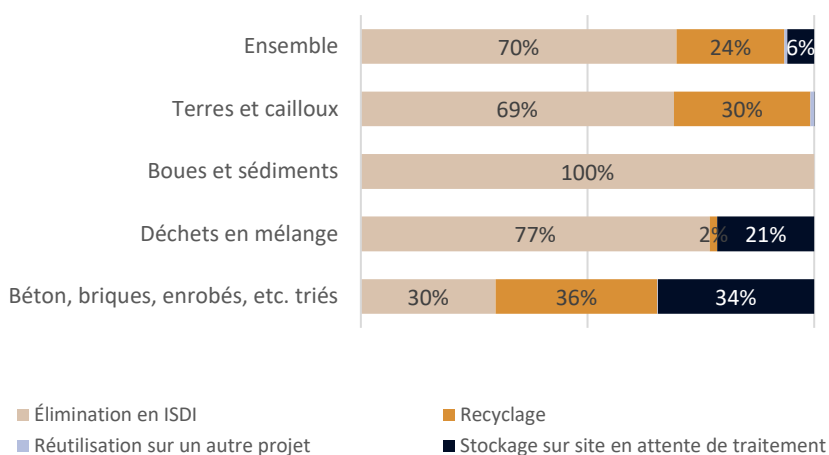
Types de déchets du BTP entrés sur les ISDI en 2021



Les terres et cailloux représentent le volume le plus important des déchets du BTP entrés sur les ISDI de la région (70%).

En 2021, les ISDI ont également réceptionné 481 000 tonnes de déchets en mélange et 206 000 tonnes de déchets inertes triés en amont (béton, ballast, briques, enrobés, etc.).

Traitement des déchets du BTP entrés sur les ISDI



70% des déchets et matériaux récupérés sur les ISDI en 2021 ont été éliminés : 1,4 million de tonnes de terres et cailloux et 600 000 tonnes d'autres déchets inertes (déchets en mélange, boues, etc.).

36% des déchets inertes du BTP arrivés triés ont été recyclés et 34% sont stockés en attente de traitement.

77% des déchets arrivés en mélange ont été éliminés.

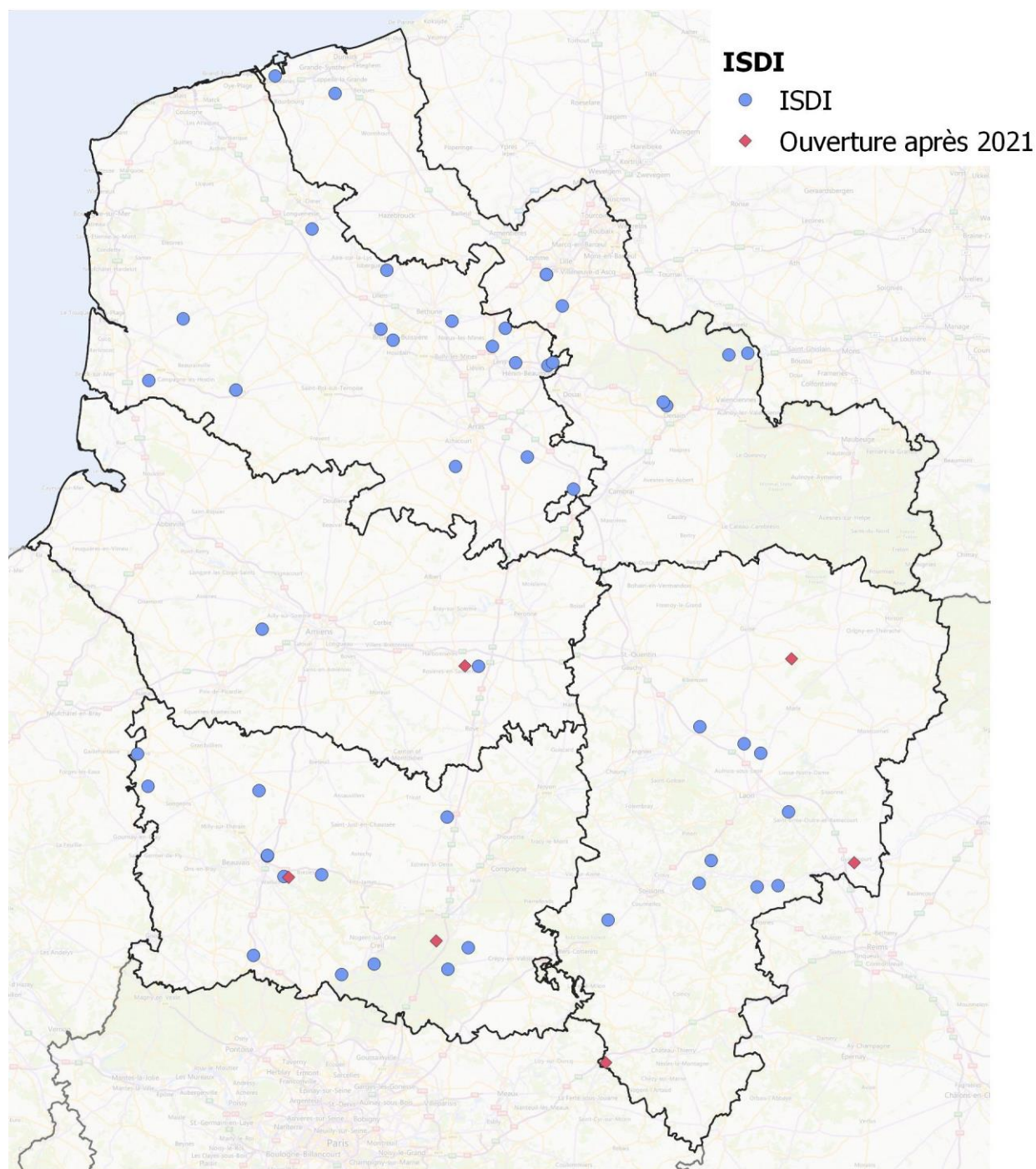
Près de 620 000 tonnes de terres ont été traitées pour réutilisation.

Sources : enquête CERC, GEREP



Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

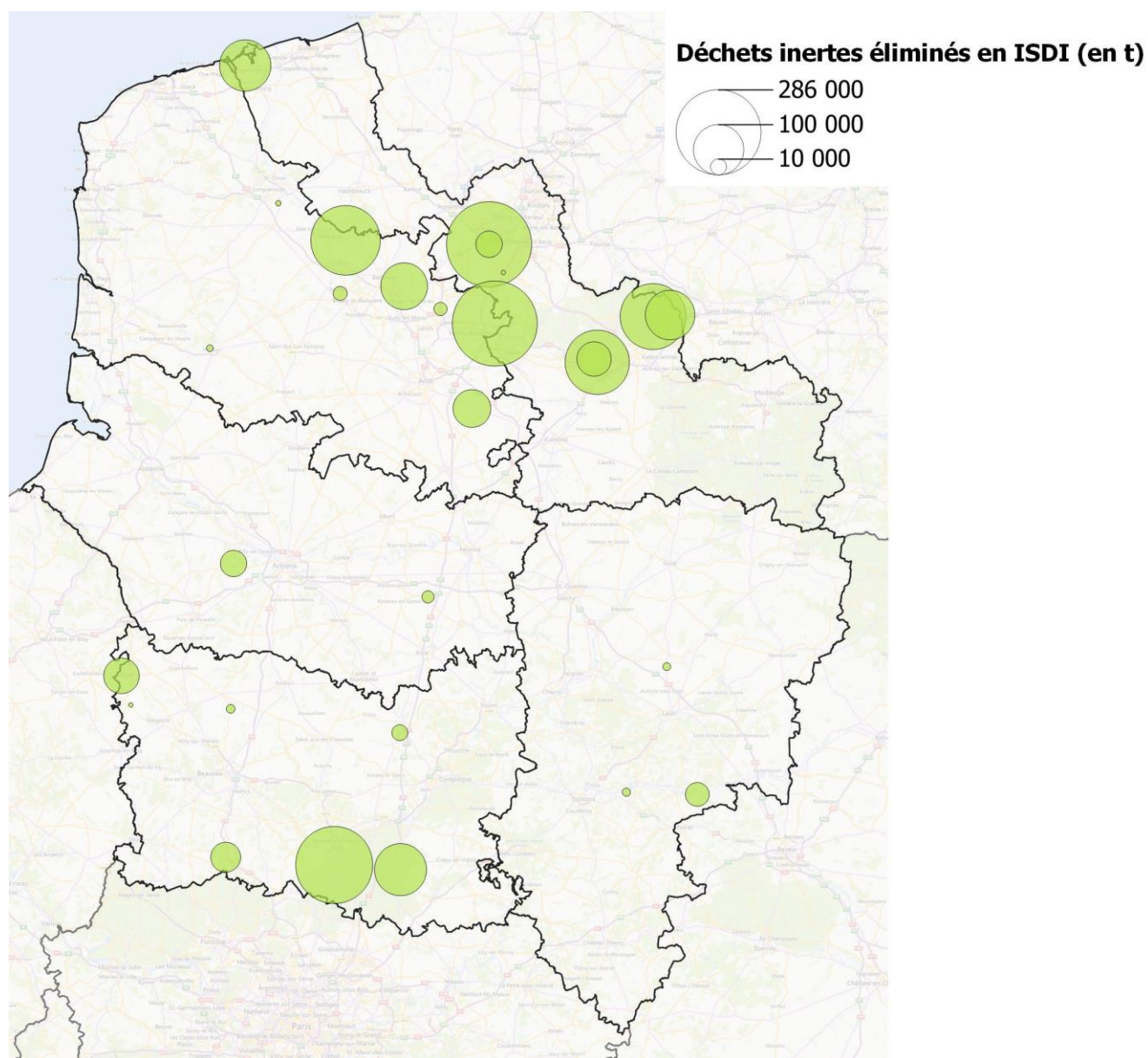
ISDI des Hauts-de-France en 2021



Sources : enquête CERC, GEREP

Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

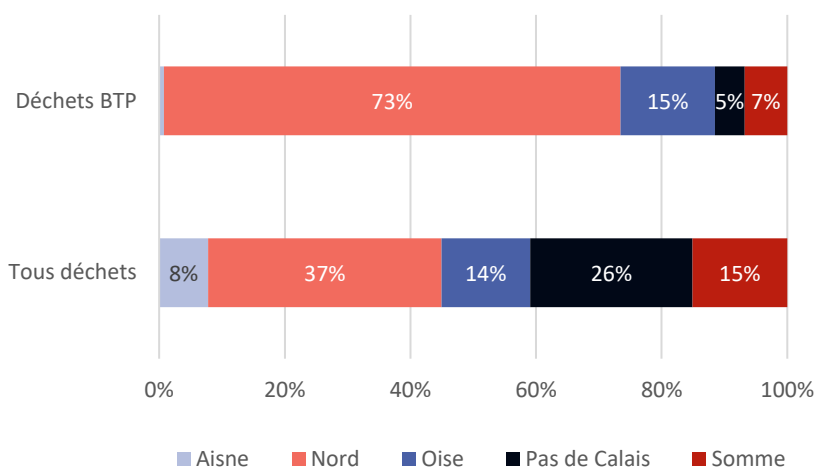
Volumes de déchets inertes éliminés en ISDI en Hauts-de-France en 2021



Sources : enquête CERC, GEREP

Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND)

Répartition du volume de déchets entrés par département d'implantation des ISDND

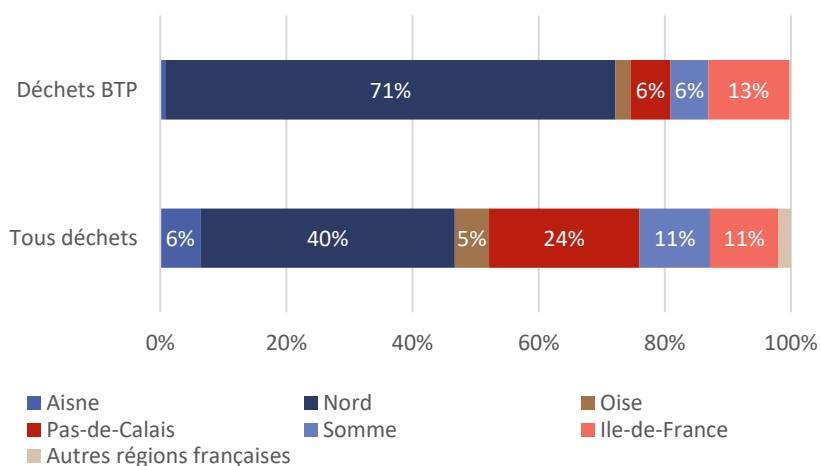


2,8 millions de tonnes de déchets ont été accueillies sur les ISDND des Hauts-de-France en 2021,

dont **585 000 tonnes de déchets du BTP**, soit 21% du volume total de déchets entrées sur les ISDND.

Les ISDND ne sont pas des sites spécifiques au traitement des déchets du BTP. Ces sites reçoivent en partie des déchets ménagers et encombrants (25% du volume entré en 2021). Près de 38% du volume entré en ISDND est constitué de déchets provenant du traitement mécanique des déchets non dangereux (code 19 12 12).

Origine des déchets entrés sur les ISDND des Hauts-de-France en 2021



88% des déchets réceptionnés sur les ISDND en 2021 ont été éliminés (enfouissement). Les autres déchets ont été recyclés ou transférés vers un autre site de traitement.

Parmi les déchets issus des chantiers du BTP entrés sur les ISDND en 2021, 573 000 tonnes (soit 98%) ont été éliminées et 12 500 tonnes d'inertes ont été utilisées en réaménagement de site ou recyclés.

73% des déchets issus des chantiers du BTP évacués vers des ISDND des Hauts-de-France sont entrés sur des sites du département du Nord.

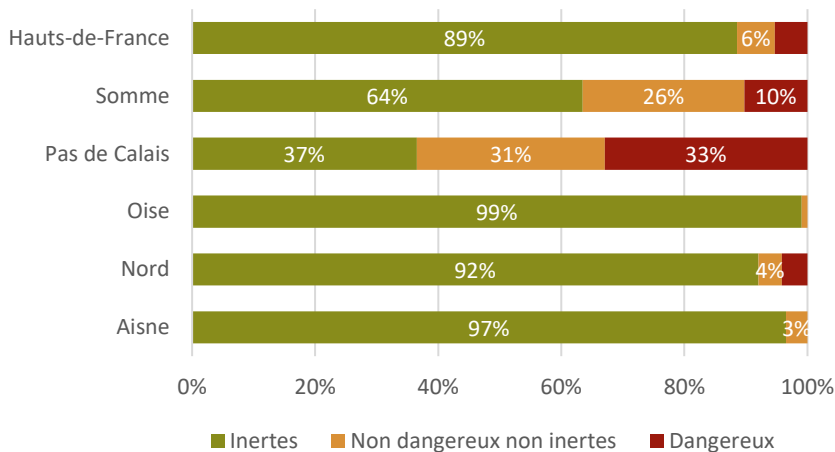
71% des déchets du BTP envoyés en ISDND en Hauts-de-France proviennent du département du Nord et 13% proviennent d'Ile-de-France.

Source : enquête CERC, GEREP



Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND)

Catégories de déchets du BTP entrés par département d'implantation des ISDND

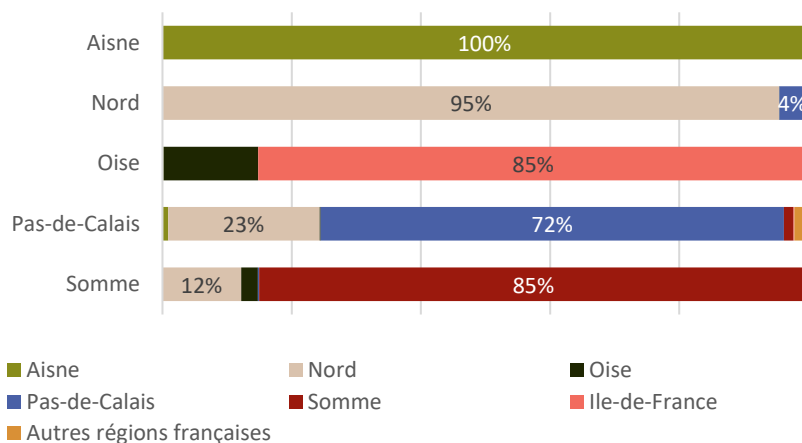


Les déchets inertes représentent le volume le plus important des déchets du BTP entrés sur les ISDND de la région. Il s'agit principalement de boues de dragage (260 000 tonnes) et de terres et cailloux (225 000 tonnes).

36 000 tonnes de déchets non inertes non dangereux ont été éliminées en ISDND : principalement des déchets en mélange (98%).

Les déchets dangereux du BTP, principalement de l'amiante, sont envoyés dans le Pas-de-Calais (Suez) mais aussi dans la Somme (Coved, Secode, Trinoval) et dans le Nord (Baudelet).

Origine des déchets du BTP entrés par département d'implantation des ISDND



Les déchets du BTP traités sur les ISDND de l'Oise en 2021, proviennent principalement d'Ile-de-France : 85% sur un volume total entré de près de 88 000 tonnes.

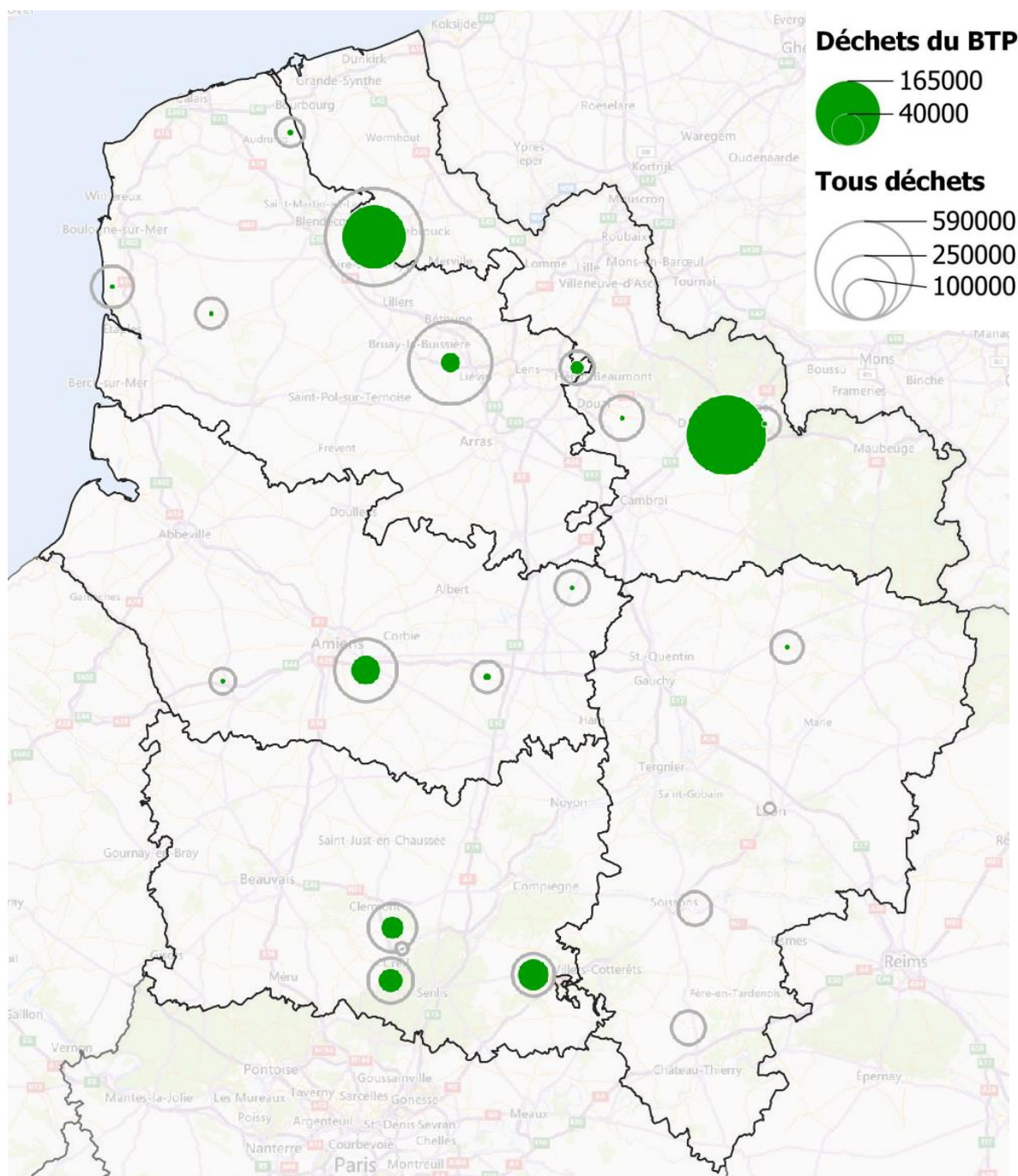
Les déchets du BTP réceptionnés sur les ISDND de l'Aisne proviennent presque totalement du département. Seules 12 tonnes sont arrivées du département du Nord.

Source : enquête CERC, GEREP



Centres d'élimination : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux et non inertes (ISDND)

Volumes (en t) de déchets accueillis sur les ISDND des Hauts-de-France en 2021



Sources : enquête CERC, GEREP



Focus : Déchets amiantés du BTP

Différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination :

- Les déchets de **matériaux de construction contenant de l'amiante** générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux. Ces déchets peuvent être stockés dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).
- Tous les **autres déchets d'amiante** (liée par des liants non inertes dalle vinyle amiante avec colle amiante ou flocage amiante), y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection). Ces types de déchets amiantés doivent être éliminés vers des installations de stockage des déchets dangereux (ISDD) ou bien vitrifiés.

Nomenclature ICPE des déchets d'amiante

Ce gisement est constitué de :

- Patins de freins contenant de l'amiante (code « déchet » : 16 01 11*)
- Equipements mis au rebut contenant de l'amiante libre (code « déchet » : 16 02 12*)
- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01*)
- Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*)

L'amiante en mélange avec des gravats dont on ne peut quantifier le tonnage (code « déchet » 17 01 06* : Mélanges ou fractions séparées de béton, briques, tuiles et céramiques contenant des substances dangereuses). En 2021, 98,5 tonnes de ces déchets sont entrées sur les installations régionales.

L'analyse des déchets amiantés du BTP n'intègre pas les terres amiantées (terres contenant des substances amiantées). Ces dernières sont classées sous le code 17 05 03*, **terres et cailloux contenant des substances dangereuses**, de la liste européenne de déchets. Il s'agit de terres qui ont été contaminées par des débris, des morceaux d'amiante ou de déchets contenant de l'amiante. Une terre est amiantée dès que de l'amiante y est détectée.

Terres amiantées ne peuvent être dissociées du reste des terres et cailloux contenant des substances dangereuses.

En 2021, 218 tonnes de terres et cailloux pollués ont été réceptionnées sur des plateformes de regroupement et transit des Hauts-de-France, dont 75,5% ont été transférées sur un autre site au cours de l'année. Les installations d'élimination ont récupéré près de 500 tonnes de terres et cailloux pollués en 2021.

Parmi les 553 tonnes* de terres et cailloux pollués entrées sur les installations de la région, 74% sont issues de chantiers du BTP des Hauts-de-France, soit 409 tonnes.

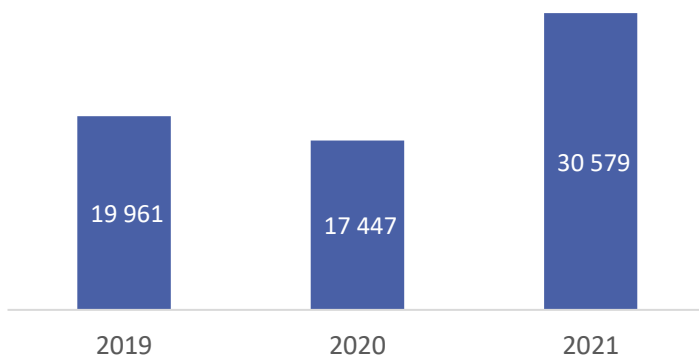
* *Volume total hors volumes entrés sur les sites de regroupement et transférés sur des sites de traitement de la région.*

Focus : Déchets amiantés du BTP

Déchets amiantés du BTP entrés sur les installations des Hauts-de-France en 2021

- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01*)
- Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*)

Volume de déchets amiantés du BTP géré par les installations des Hauts-de-France (en tonnes)



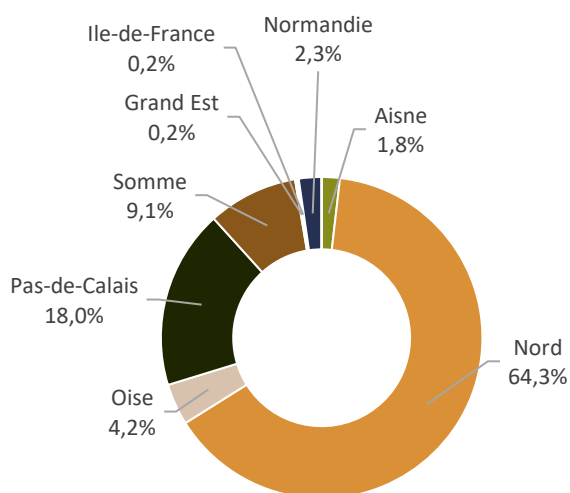
Unité : volume en tonnes - Sources : enquête CERC, GEREP

30 579 tonnes de déchets amiantés entrées sur les installations régionales

En 2021, près de 30 580 tonnes de déchets de construction et de démolition contenant de l'amiante sont entrées sur les installations des Hauts-de-France (hors déchets accueillis sur une plateforme de regroupement et transférés sur un autre site de la région).

Le volume de déchets amiantés issus des chantiers du BTP est en forte hausse par rapport à 2020 et 2019, dû à des opérations importantes de désamiantage et démolition.

Origine des déchets amiantés du BTP entrés sur les installations des Hauts-de-France en 2021



Unité : volume en tonnes - Sources : enquête CERC, GEREP

L'augmentation des volumes d'amiante concerne tous les départements de la région. Cependant, le Nord reste le département générant le plus de déchets amiantés avec 19 650 tonnes en 2021 (10 000 tonnes en 2020).

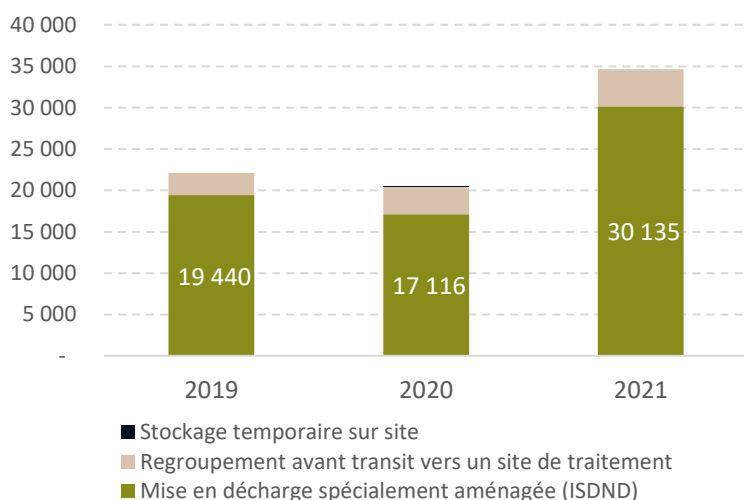
29 770 tonnes de déchets amiantés produits en Hauts-de-France sont entrées sur les installations de la région, soit 97,3% du total collecté en 2021.

Focus : Déchets amiantés du BTP

Déchets amiantés du BTP entrés sur les installations des Hauts-de-France en 2021

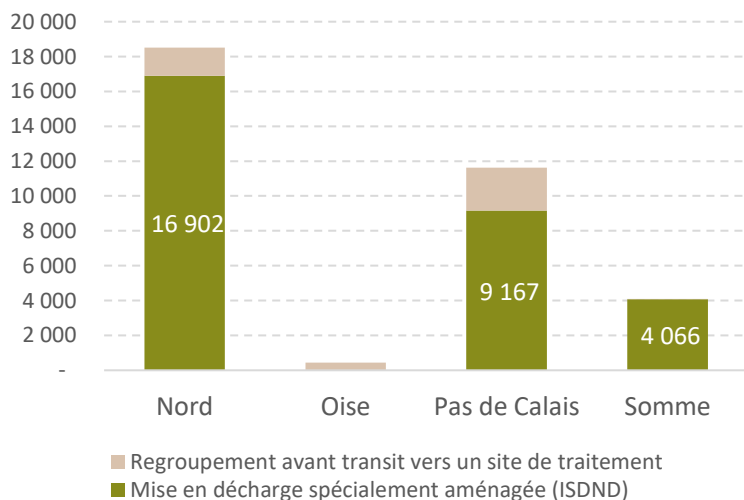
- Matériaux d'isolation contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 01*)
- Matériaux de construction contenant de l'amiante (code « déchet » : 17 06 05*)

Destination des déchets amiantés du BTP entrés sur les installations des Hauts-de-France (en tonnes)



Unité : volume en tonnes (y compris double compte) - Sources : enquête CERC, GEREP

Destination des déchets amiantés du BTP entrés en 2021 par département d'implantation des installations



Unité : volume en tonnes (y compris double compte) - Sources : enquête CERC, GEREP

30 135 tonnes de déchets amiantés stockées en ISDND en région en 2021

En 2021, 98,5% de l'amiante réceptionnée sur les installations des Hauts-de-France a été éliminée en ISDND (installation de stockage définitif de déchets non dangereux).

Plus de 4 500 tonnes de déchets amiantés ont été récupérées sur les plateformes de regroupement des Hauts-de-France.

90% de ces déchets ont été transférés sur une ISDND de la région et environ 440 tonnes sont sorties de la région.

En Hauts-de-France, 5 ISDND disposent de casiers spécifiques pour le stockage de l'amiante et ont accueilli des déchets amiantés en 2021.

L'amiante collectée dans le sud de l'Oise est plutôt transférée sur des ISDND en Ile-de-France, les sites de la Somme étant plus éloignés.

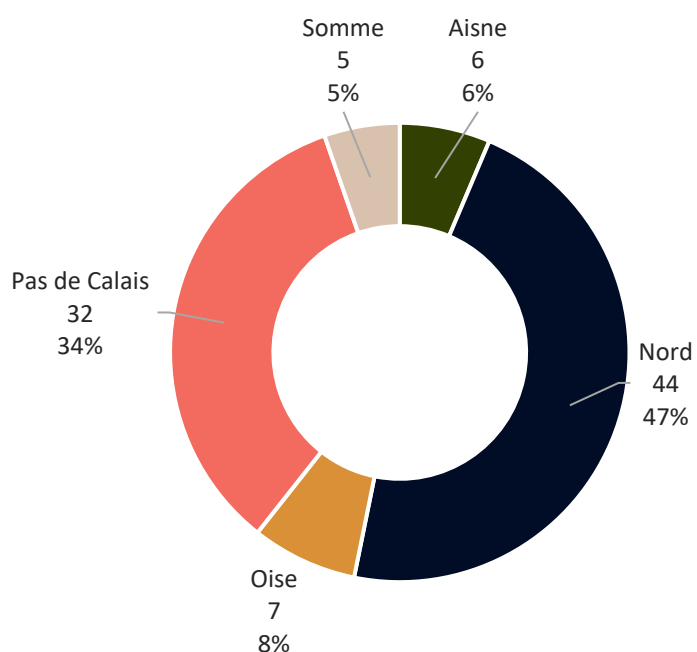
Note : ces données ne concernent que les déchets entrés sur les installations des Hauts-de-France. Les déchets apportés directement par les entreprises sur des installations hors région ne sont pas comptabilisés.



Focus : Déchets amiantés du BTP

Entreprises de BTP spécialisées dans le désamiantage en Hauts-de-France

Nombre d'entreprises de désamiantage par département



94
entreprises de désamiantage

94 entreprises de désamiantage ont été recensées en région. Il s'agit d'entreprises spécialisées dans le désamiantage et d'entreprises du BTP ayant une certification QUALIBAT liée au traitement de l'amiante.

Ces entreprises se concentrent principalement dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Sources : Qualibat, INSEE Sirene, enquête CERC

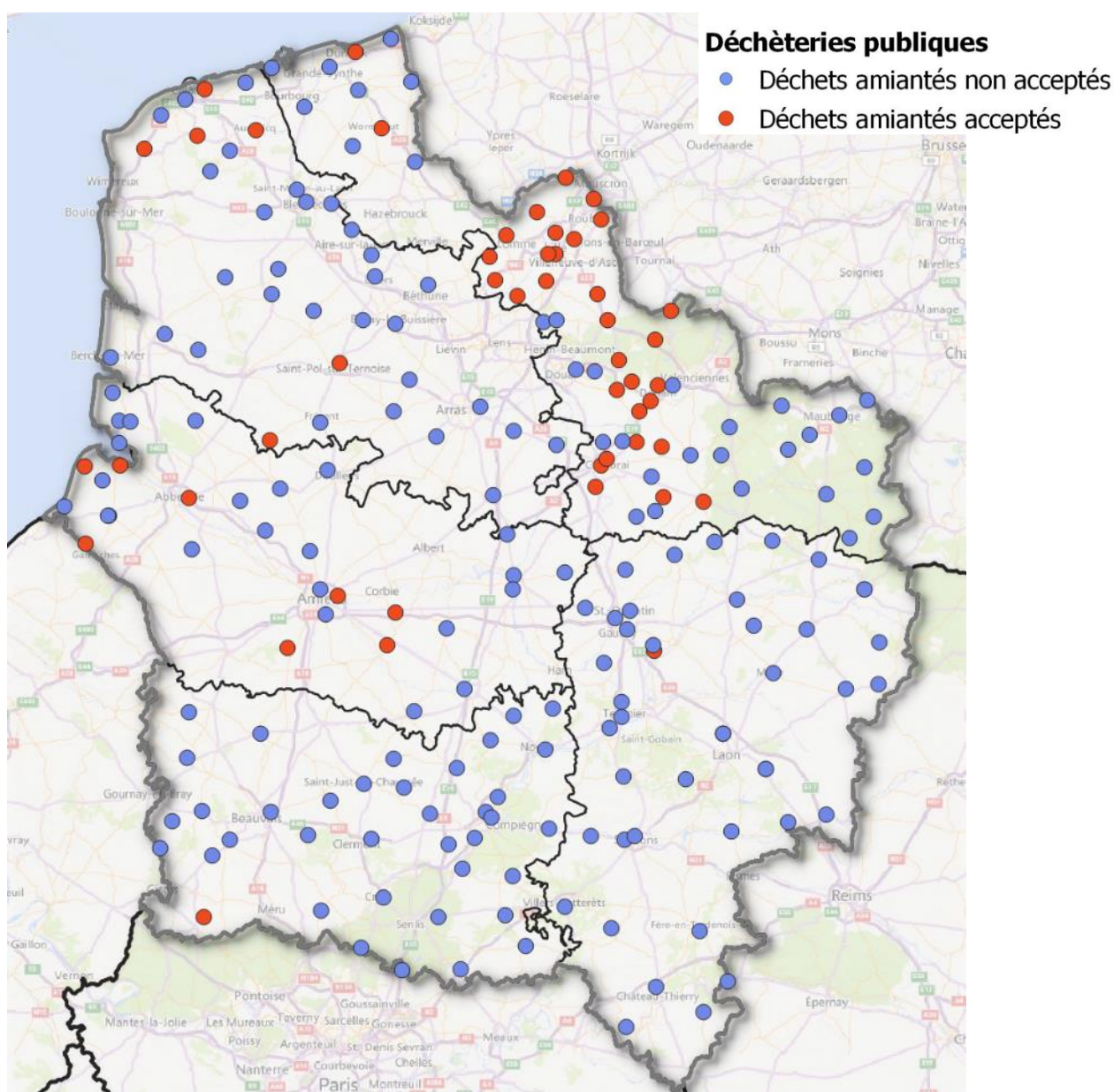
Focus : Déchets amiantés du BTP

Récupération et regroupement des déchets amiantés

Déchèteries publiques

Sur 213 déchèteries publiques ouvertes aux professionnels dans les Hauts-de-France, 48 acceptent les déchets amiantés, soit 23% des déchèteries. Ces déchèteries sont réparties inégalement et se concentrent sur certains territoires.

Déchèteries publiques ouvertes aux professionnels en 2023

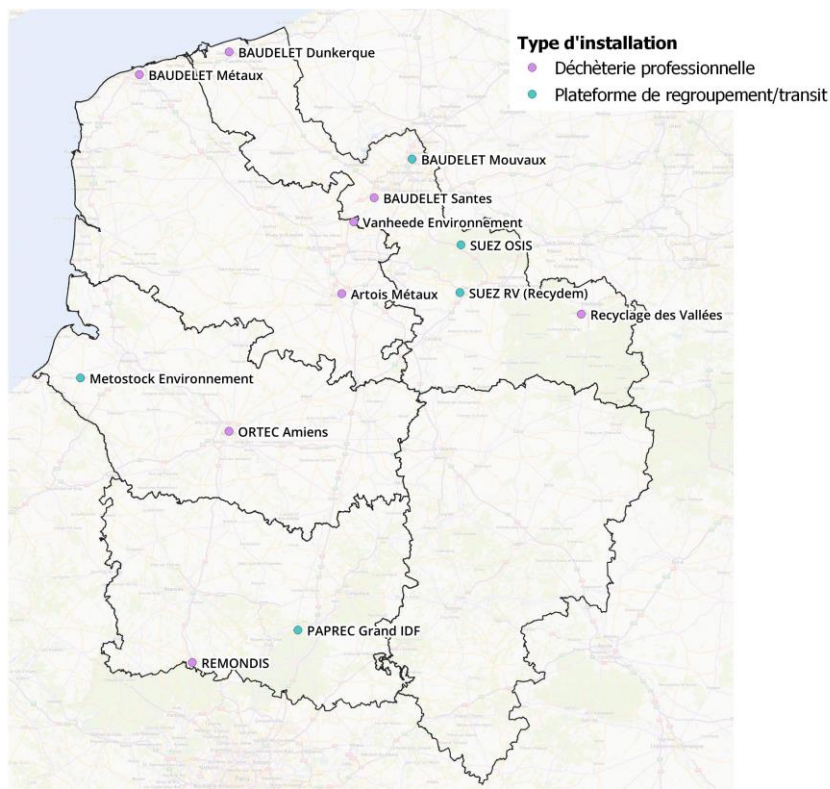


Source : SINOE, traitement CERC

Focus : Déchets amiantés du BTP

Récupération et regroupement des déchets amiantés

Déchèteries professionnelles et centres de regroupement et de transit



En dehors des déchèteries publiques, 13 installations des Hauts-de-France ont récupéré des déchets amiantés en 2021 avant de les transférer sur une installation d'élimination.

Plateformes de regroupement/transit et déchèteries professionnelles ayant accueilli des déchets amiantés en 2021

Site	Dép.	Commune	Volume 2021 provenant des Hauts de France
BAUDELET éco site	59	Dunkerque	308 t
BAUDELET éco site	59	Santes	6 t
BAUDELET	59	Mouvaux	3 kg
Recyclage des Vallées	59	Hautmont	83 t
SUEZ RV	59	Lourches	1 293 t
SUEZ OSIS	59	Rosult	-
PAPREC Grand IDF	60	Pont-Sainte-Maxence	442 t
REMONDIS	60	Amblainville	7 kg
Artois Métaux	62	Saint-Laurent-Blangy	42 t
BAUDELET Métaux	62	Calais	6 t
Vanheede Environnement	62	Billy-Berclau	2 393 t
Metostock Environnement	80	Feuquières-en-Vimeu	7 t
ORTEC	80	Amiens	560 kg

Sources : enquête CERC, GEREP

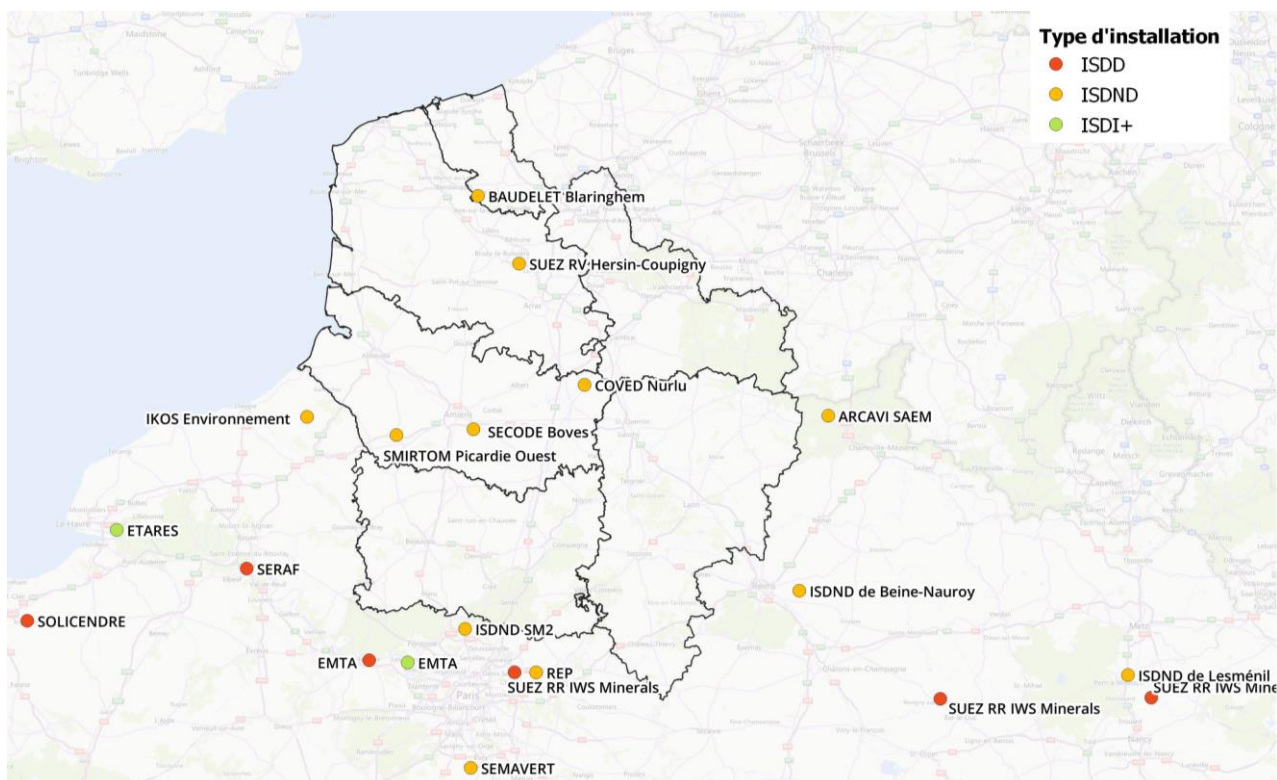
Focus : Déchets amiantés du BTP

Traitement des déchets amiantés

Installations de stockage définitif

Depuis le 1er juillet 2012 (arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante), les déchets d'amiante peuvent être accueillis sur les exploitations relevant des rubriques 2760-1 (ISDD) et 2760-2 (ISDND) de la nomenclature ICPE.

Installations d'élimination autorisées à stocker les déchets amiantés



Installations de traitement de déchets amiantés en Hauts-de-France

Site	Dép.	Commune	Type d'installation	Catégorie de déchets	Volume 2021 provenant des Hauts de France	Capacité résiduelle (t)
BAUDELET	59	Blaringhem	ISDND	17 06 01* 17 06 05*	16 546 t	4 000 000
SUEZ RV	62	Hersin-Coupigny	ISDND	17 06 05*	8 617 t	9 368 079
COVED (PAPREC)	80	Nurlu	ISDND	17 06 05*	997 t	76 000
SECODE (VEOLIA)	80	Boves	ISDND	17 06 05*	2 296 t	1 363 389
SMIRTOM Picardie Ouest / TRINOVAL	80	Thieulloy l'Abbaye	ISDND	17 06 05*	44 t	126 414

Sources : enquête CERC, GEREP

Avec le concours des membres de la CERC



Avec le concours financier de



Et des membres du GIE Réseau des CERC



CERC Hauts-de-France

Tél. : 03.20.40.53.39

cerc.hauts-de-France@i-carre.net

www.cerc-hautsdefrance.fr

